



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

*Séance du
Mercredi 13 Avril 2022 – 18h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

18H00

Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 février 2022

FINANCES

1. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, INFORMATIONS MUNICIPALES ET MOBILITÉS-
2. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022
3. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME
4. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021
5. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2022
6. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
7. BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2022 - EAU ET ASSAINISSEMENT
8. BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022 - EAU POTABLE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME
9. BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022 - ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE PROGRAMME
10. BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022 - INFORMATIONS MUNICIPALES
11. BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022 - MOBILITÉS
12. BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2022 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

13. EXPLOITATION DU DOMAINE TOURISTIQUE DU SURGIÉ - AVENANT N°2 - REDEVANCE POUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU CONTRAT D'AFFERMAGE
14. AÉRODROME DE FIGEAC-LIVERNON - AVITAILLEMENT DES AÉRONEFS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

15. ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS (ANVITA) - ADHÉSION DE LA COMMUNE
16. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BILAN D'ACTIVITÉ 2021
17. CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION NICOLE PAULO - BILAN D'ACTIVITÉ 2021

ÉDUCATION & VIE SOCIALE

18. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION JEANNE D'ARC - CONVENTION DE FINANCEMENT

DOMAINE DE LA COMMUNE

19. AÉRODROME DE FIGEAC-LIVERNON - CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS

20. PANAFÉ - ACQUISITION DE NOUVEAUX TERRAINS

RESSOURCES HUMAINES

21. RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

22. PROJET EURÊKA - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Le treize avril deux mille vingt-deux à 18 heures 00, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. André MELLINGER, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 07 avril 2022.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, BALDY, SERCOMANENS, SOTO, BRU, LAPORTERIE, LARROQUE, LAVAYSSIÈRE, STALLA, ALLATRE-LACAILLE, LACIPIÈRE, LEMAIRE, CROS, GAZAL, FAURE, SEHLAOUI (à partir du point 2), LANDREIN, LAFRAGETTE, GONTIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Claire LUCIANI à Antoine SOTO, Marta LUIS à Hélène LACIPIÈRE, Claude GENDRE à Gilles CROS, Hélène GAZAL à Michel LAVAYSSIÈRE (pour le point 1), Léa BOLLER à Anne LAPORTERIE, Christine DELESTRE à Philippe LANDREIN, Philippe BROUQUI à Arnaud LAFRAGETTE, Pascal JANOT à Patricia GONTIER.

Absents excusés : M. RENAUD.

Secrétaire de séance : M. LANDREIN.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2022 est adopté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, INFORMATIONS MUNICIPALES ET MOBILITÉS-

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut présider les séances où le compte administratif est débattu.

Cet article précise que le Maire peut assister à la discussion, répondre aux éventuelles questions, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne Monique LARROQUE comme Présidente de séance durant le débat et le vote.

Monsieur le Maire, fait lecture des rapports de présentation et propose au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion 2021 et les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Informations Municipales et des Mobilités comme il suit.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion et des comptes administratifs, entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :

APPROUVE les comptes de gestion 2021 du Comptable du Trésor pour l'ensemble des budgets et constate les identités de valeur avec les comptes administratifs de la commune.

ADOpte le compte administratif 2021 de la Commune, des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Informations Municipales et des Mobilités comme suit :

I – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	13 762 100	12 582 574.49	
Recettes	13 762 100	14 488 433.52	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	7 012 643.08	4 415 106.68	1 457 100
Recettes	7 012 643.08	5 354 624.56	1 030 832
Excédent de fonctionnement de clôture		1 905 859.03.	
Résultat d'investissement de clôture		939 517.88	
Résultat global de l'exercice		2 845 376.91	

M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M. SOTO présente les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

II – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 740 405.54	1 432 630.46	
Recettes	1 740 405.54	1 758 368.50	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	1 724 605.54	1 094 094.75	364 800
Recettes	1 714 605.54	1 465 029.50	103 252
Excédent de fonctionnement de clôture		325 738.04	
Résultat d'investissement de clôture		370 934.75	
Résultat global de l'exercice		696 672.79	

Mme GONTIER : « Avant que l'on vote ces budgets, je souhaite faire une remarque même si cela concerne les budgets 2022. Par rapport à l'horizon 2026 cela serait bien que l'on puisse prévoir un débat où l'on mettrait en perspectives les investissements que l'on est en train de réaliser de manière pluriannuelle puisque cela a été prévu pour les années à venir. Aussi bien sur l'eau que sur l'assainissement. »

M. SOTO : « Oui, c'est l'étude qui nous a été présentée et qu'a réalisée le cabinet Horizon 21 avec nos services. Effectivement, nous avons déployé toutes les dépenses jusqu'en 2026 afin de lisser le prix de l'eau potable et de l'assainissement. Vous l'aviez vu, nous étions en difficulté au niveau de l'assainissement. D'où le tarif voté afin de pouvoir faire face aux équipements de l'assainissement. Le tarif de l'assainissement va rejoindre celui de l'eau potable. Il s'agit d'une variable que l'on retrouve aujourd'hui un peu partout dans l'hexagone. Si nous partons sur un transfert de la compétence, il est évident que ces études vont nous faciliter le débat de savoir comment on peut s'inscrire dans des compétences plus larges. »

M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

III – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 120 000	1 029 811.88	
Recettes	1 120 000	1 152 109.42	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	687 000	487 111.99	158 816
Recettes	687 000	684 869.30	
Excédent de fonctionnement de clôture		122 297.54	
Résultat d'investissement de clôture		197 757.31	
Résultat global de l'exercice		320 054.85	

M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés

M. BALDY présente le budget annexe des informations municipales.

IV – BUDGET ANNEXE DES INFORMATIONS MUNICIPALES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	133 000	124 628.09	-
Recettes	133 000	125 652.41	-
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	17 771.88	6 679.00	1 470
Recettes	17 771.88	17 279.68	
Excédent de fonctionnement de clôture		1 024.32	
Résultat d'investissement de clôture		10 600.68	
Résultat global de l'exercice		11 625.00	

M. LANDREIN : « J'ai une question qui est toujours la même d'ailleurs car nous avons tous un peu nos marottes. Concernant les charges de personnel, avons-nous une explication sur l'augmentation forte de 15% ? »

M. BALDY : « Sur le compte administratif, il y a le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : il s'agit de l'évolution de carrière des agents. Il y a également une reventilation du temps de travail d'agents qui n'est pas forcément affecté aux Informations Municipales sur le budget pour que ce soit transparent. »

M. LANDREIN : « Ce qui serait bien, et je n'ai pas eu le temps de regarder l'ensemble des 947 pages, mais il serait intéressant d'avoir la précision. Cela fait deux ans que nous travaillons ensemble et, lorsqu'il y a ce genre de choses sur ces sujets-là, ce serait bien que l'on ait une précision. »

M. BALDY : « Le détail se trouve dans le document. »

M. LANDREIN : « Oui mais quand même »

M. BALDY : « Je reviendrai vers vous avec des explications extrêmement précises mais globalement c'est cela. Après c'est une histoire de volume et l'on pourra vous le donner sans problème. »

M. LANDREIN : « Ok. Merci. »

M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M. BALDY présente le budget annexe Mobilités.

VI – BUDGET ANNEXE MOBILITÉS

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	925 500	721 560.37	
Recettes	925 500	1 003 669.45	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser
Dépenses	535 000	25 116.02	66 000
Recettes	535 000	524 961.71	
Excédent de fonctionnement de clôture		282 109.08	
Résultat d'investissement de clôture		499 845.69	
Résultat global de l'exercice		781 954.77	

M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M. LANDREIN : « Après ce vote et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté afin de séparer les deux parties, comme nous l'avions déjà fait l'an passé, nous avons voté les comptes de gestion et le compte administratif. Ceci vaut pour ce que c'est, c'est-à-dire la qualité ou ce que l'on perçoit comme étant la gestion de la commune sur la base de ce qui avait été prévu l'année dernière. »

Monsieur le Maire : « Et donc pas les options ni le contenu. J'ai très bien compris. »

M. LANDREIN : « Cela ne vaut pas pour le contenu et ne veut pas dire que l'on est en désaccord sur tout mais ne vaut pas désaccord sur l'ensemble des actions. En tous les cas, cela valait sur la gestion. »

Monsieur le Maire : « Il n'y avait pas de confusion mais cela va encore mieux en le disant. Il n'y a pas de souci. »

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif principal pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire : « Avant la présentation du budget primitif, je tiens à vous préciser quelques points : stabilité des taux et pas d'augmentation pour la 11^{ème} année consécutive en sachant que pour la taxe d'habitation, il n'y a pas de marge de manœuvre puisqu'elle est en cours de disparition et qu'il ne restait que le foncier bâti et non bâti. Vous me direz qu'il y a une réévaluation des bases. Je vous répondrai que cette réévaluation est fixée par le gouvernement à 3,4%. Elle ne concerne que les impôts du foncier bâti et pas les locaux commerciaux ni professionnels. Elle est à rapprocher de l'inflation prévisionnelle de cette année qui, malheureusement, et on en voit déjà les effets, devrait dépasser les 4%. In fine, nous allons avoir un budget à exécuter avec des recettes en euro constant qui seront moindre que celles de l'an dernier. Vous me direz qu'il y a aussi le pouvoir d'achat des ménages. Je vous répondrai que ce n'est pas moi qui revalorise les points d'indice des fonctionnaires, ni les retraites. Je vous dirai surtout que s'il est un des domaines dans lequel l'action publique doit s'exercer en période de crise, c'est bien celui du collectif. Je prends l'exemple des cantines scolaires : c'est justement dans le cadre où nos concitoyens ont des difficultés qu'il faut que l'action publique continue à agir pour pouvoir offrir aux enfants des repas de qualité. Il en est de même pour les transports, la culture, les ouvertures des services publics.... Ce n'est donc pas sur le service public que l'on peut faire des variables d'ajustement. Nous avons d'ailleurs malheureusement bien vu les effets délétères (je pense à la fois aux services de l'éducation et à ceux de la santé), que cela a donné de la part des gouvernements successifs dont je n'en citerai aucun car je pense que chacun a pêché de ce côté en voulant se servir des dépenses de santé ou d'administration générale de l'État comme variables d'ajustement. Ce sont aujourd'hui nos concitoyens qui en paient les pots cassés. Le deuxième marqueur concerne l'effort accru sur les investissements. Nous l'avons fait au prix de deux choses : l'autofinancement pour garder nos équilibres et un léger recours à l'emprunt par rapport à l'an dernier. On aurait pu différer les investissements mais je rappelle juste que ce sont les mêmes, lors de la campagne de 2020 qui nous reprochaient de ne pas avoir fait les mêmes investissements de 2014 à 2019. Aujourd'hui, c'est l'heure de les faire car certains sont mûrs mais surtout parce que nous avons maintenant les financements qui nous le permettent. Les reporter serait une double faute parce que nous ne sommes pas sûrs d'avoir les mêmes financements dans deux ou trois ans et que ces investissements sont aussi de l'emploi pour nos entreprises. Cela représente aussi des économies d'énergie dans le cadre de primes pour la rénovation de bâtiments et une qualité de vie pour nos habitants. Le troisième marqueur est l'effort fait sur la culture. Cela était déjà une habitude chez nous mais cette année, vous avez pu le constater petit à petit, tout le monde se rappelle que c'est le bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes et que Jean-François Champollion est né à Figeac. J'ai lu un article de Sud-Ouest ce matin et même si on lui attribue une famille grenobloise, il est très agréable de lire quelques lignes sur Figeac, sa ville natale. Je rappelle que sa maman était de Faycelles. La culture est un marqueur de mixité sociale. Notre programme culturel conjugue à la fois des tarifs abordables voire sociaux mais aussi beaucoup de spectacles en accès libre. La culture n'est pas un accessoire mais un bien essentiel. Vous me direz « oui, mais le Grand-Figeac dans tout ça ? ». Eh bien nous lui avons confié le meilleur, c'est-à-dire l'intérêt collectif du territoire, le développement économique, la reconquête de l'économie sur notre territoire. Certains prévoaient que tout allait s'effondrer avec la crise aéronautique. Force est de constater que nous avons résisté. Tout cela est dû à des investissements judicieux et à des efforts. Nous avons également confié la reconquête de nos espaces publics comme la place Carnot, la lutte contre les inondations et des missions que nous ne pourrions assumer seuls comme celle de la santé. Force est de constater que d'avoir confié ces missions d'intérêt collectif très importantes pour nos habitants au Grand-Figeac nous décharge car il vaut mieux qu'elles soient partagées sur les 45 000 habitants que sur notre commune seule. »

M. LANDREIN : « J'ai obtenu de vos services rapidement un chiffre qui était celui du nombre d'employés de la commune. J'ai obtenu ce chiffre très très vite et je vous en remercie. J'aurai aimé avoir la même chose de

la part du Grand-Figeac. On parle ici de l'imposition de la commune mais on ne peut pas la déconnecter de tout ce qui se passe à côté. De ce fait, il aurait été intéressant ici, comme lors du débat du Grand-Figeac, de savoir de quoi on parle lorsque l'on parle des frais de fonctionnement. Entre-autre, concernant les employés. Je ne sais pas si vous avez vu dans la presse de ce soir ou de demain matin, il y a une commune très proche qui a décidé de faire de façon drastique une baisse de ses frais de fonctionnement en passant de 70 à 60%. Je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire mais je dois dire que tout de même, n'ayant pas tout l'historique, le chiffre que j'ai reçu de la part des services m'a quand même interpellé. Depuis maintenant plusieurs années les transferts de compétences sont faits au Grand-Figeac et au regard des emplois à temps plein de la commune, nous sommes toujours au même niveau. Le niveau des emplois à temps plein n'a pas baissé alors que logiquement, il aurait dû baisser à cause du transfert des compétences. Ce qui serait intéressant est de voir comment ce chiffre a évolué au Grand-Figeac. Vous parliez d'investissements que je ne vais pas discuter même s'il y a des choses que j'ai du mal à comprendre et dont je vous demanderai juste une explication tout à l'heure à propos des travaux sur la gendarmerie. Vous parliez de stabilisation des taux, soit, indéniablement, mais pour le figeacois qui va recevoir son impôt en septembre, il n'y aura pas stabilisation des taux. Il y aura bien augmentation des taux, de la base et donc de son foncier. Je ne vais pas vous reprocher ici de ne pas augmenter les taux car nous sommes d'accord, au minimum, de ne pas les augmenter. Je vous rappelle tout de même que vous avez aussi presque tous voté au Conseil Communautaire, une augmentation des taux. On ne peut plus déconnecter du vote la partie communale de celle intercommunale, surtout lorsque l'impôt se situe exclusivement sur l'impôt foncier. Je pense que ce n'est plus possible. On le verra tout à l'heure sur un autre sujet qui pourtant prêtait à peu de temps. J'ai passé beaucoup de temps sur le rapport du CIAS/CCAS et j'ai pas mal de questions à poser aussi là-dessus car il y a besoin d'une clarification des financements, des compétences et de l'imposition. Je pense, Monsieur le Maire, qu'au mois de septembre, vous aurez un certain nombre de nos concitoyens qui viendront vous voir et qui vont vous poser la question. Le vote que nous aurons fait ce soir en maintenant les taux vous amènera à expliquer, comme tous les maires de la communauté de communes, pour quelle raison l'impôt foncier augmente. Ce sera d'autant plus incompréhensible alors même que le Conseil Municipal aura voté ce soir une stabilisation des taux. »

Monsieur le Maire : « Votre question ne m'étonne pas mais je rappelle simplement qu'ici l'on vote le budget de la commune. J'entends que les deux sont liés et je l'ai même souligné, il n'y a pas de souci là-dessus. Laissez à chaque assemblée qui en est souveraine, le soin de débattre et de voter. C'est ce que nous avons fait. Effectivement, il y a une ou deux personnes qui ont voté contre, deux ou trois qui se sont abstenues et l'ensemble des délégués communautaires, figeacois ou non, on a voté le budget du Grand-Figeac. Le débat n'est pas ici, il a déjà eu lieu. Je suis conscient que les deux sont liés. Je suis d'accord avec cela tout comme vous. C'est comme lorsque l'on a un vote avec les syndicats. L'autre soir, nous avions le vote du budget du syndicat mixte Célé Lot Médián. Tout le monde était conscient que pour lutter contre les inondations la taxe GEMAPI allait augmenter dans toutes les communautés de communes. Eh bien, tout le monde a voté le budget nonobstant les réserves que l'on peut faire dans nos collectivités. Mais pas parce que l'on est schizophrène et que lorsque l'on est dans un syndicat de rivière et que l'on dit qu'il faut lutter contre les inondations alors que du côté de la communauté de communes, on dirait le contraire parce que cela coûte trop cher. Pour répondre à votre question initiale sur les effectifs, je ne doute pas que vous aurez le chiffre précis des effectifs du Grand-Figeac car il n'est absolument pas secret. Je pense que l'agent qui s'en occupe n'était pas disponible au moment où vous en avez fait la demande. Si ce n'est pas cette semaine, vous l'aurez certainement en début de semaine prochaine. Je rappelle simplement que nous avons 5 emplois supplémentaires au 31 décembre dernier par rapport à ce qui était au 31 décembre 2020 tout simplement parce que nous avons une chargée de missions Euréka et une coordinatrice du recensement général de la population. Ces postes vont s'éteindre à la fin de l'année. D'autre part, trois agents titulaires affectés sur des emplois pourvus par des agents en congés de longue maladie. Il y a donc là un doublon puisque nous avons à la fois l'agent en longue maladie et celui qui le remplace. Sur le fond, la question est de se poser quelles missions supplémentaires, y compris aux communes, ont été confiées. Je prends deux exemples pour que l'on puisse comparer l'exemple et le contre-exemple : nous avons un service urbanisme au service de la ville de Figeac. Nous avons transféré les agents au Grand-Figeac et nous n'avons pas recréé un service urbanisme au sein de la commune. Les agents du service du Patrimoine sont restés. Par contre, ils ont été mutualisés alors que les agents du service urbanisme sont tous sous la houlette du service urbanisme du Grand-Figeac qui l'assume entièrement. Par contre, le Grand-Figeac a dû recruter des agents qui n'existaient pas sur leur tableau des effectifs pour gérer toutes les autres communes de la communauté qui elles n'ont rien transféré puisqu'elles n'avaient pas de service urbanisme et que c'était la DDT qui assurait ce service. Le deuxième exemple, que vous connaissez bien puisque vous aviez demandé une disjonction de vote qui vous a été accordée, est celui des postes de médecins. Lorsque je dis « postes de médecins » cela se traduit au sens large : y compris les postes de secrétaires médicales, etc... Il s'agit de l'exemple type de missions qui n'existaient pas avant la création des communautés de communes, qui ont été créées et qui justifient, à moins de ne pas vouloir se soigner, ces emplois supplémentaires. Donc, oui, je suis d'accord avec vous, il y a une inflation sur les effectifs mais, oui, il y a des missions supplémentaires qui

ont été confiées aux collectivités et notamment aux communautés de communes. Je peux vous dire que sur la mairie, et j'en parlais dans mon introduction, quoi que l'on en dise et quoi que l'on en pense par rapport à la dématérialisation (et c'est un vaste sujet), le nombre de gens qui vient à l'État Civil n'a pas diminué. Idem pour le service de l'eau, la cantine et d'autres. Cet accueil au public n'a pas diminué. Il y a un accueil au Grand-Figeac sur d'autres missions. Je suis comme vous, si l'on pouvait faire plus avec les mêmes effectifs qu'avant, voire avec moins, je serais ravi. Aujourd'hui, je ne sais pas faire cela. Nous saisissons les opportunités. Les programmes auront une fin. À un moment, les subventions pour Action Cœur de Ville s'arrêteront. Ce sont des postes de contractuels et non de fonctionnaires. Leur contrat s'arrêtera à ce moment-là. En fin d'année, Euréka sera terminé et le poste s'éteindra avec la mission. L'année prochaine, il y aura peut-être autre chose. On essaie de répondre à une demande de projets de services. Peut-être que si demain nous sommes mis au pied du mur par une diminution encore plus drastique des ressources parce que l'État nous serrera encore davantage la ceinture (ce qui est peut-être déjà dans les « tuyaux »), eh bien nous devons peut-être être contraints de ne pas renouveler certains départs en retraite. Je précise simplement, mais cela ne se voit pas encore dans le tableau des effectifs, que l'on est passé de trois à deux agents au Cabinet du Maire. On me demande depuis un bon moment à corps et à cris un poste supplémentaire sur le service des espaces verts. J'ai encore répondu à un courrier d'un administré qui demandait l'entretien d'un carré de verdure devant chez lui en lui expliquant que j'étais désolé mais que nous ne pouvions être partout. On essaie de gérer. Voilà la réponse mais je ne cherche pas à vous convaincre et vous donne les explications qui peuvent correspondre. »

M. LANDREIN : « Souvent, vous nous dites que la commune n'est pas très endettée voire en dessous de la strate d'endettement. Vous nous avez fait passer ce document qui est la présentation synthétique du budget primitif 2022. Il y a quand même un chiffre qui a attiré mon attention qui est celui des dépenses réelles de fonctionnement par habitant. Si en emprunt nous sommes effectivement plutôt bien lotis, la moyenne de la strate est à 1 071 € alors que nous sommes à 1 313 €. Ce qui représente environ 20% de plus que la moyenne de la strate. Je ne vais pas vous dire que rien ne va mais ce chiffre doit nous amener à une certaine réflexion. Aujourd'hui, nous avons des dépenses de fonctionnement qui sont largement supérieures à la moyenne de notre strate alors que nous avons un endettement qui lui est inférieur. Les deux ne sont pas nécessairement mais c'est un constat. »

Monsieur le Maire : « Si vous regardez sur la pression fiscale, vous verrez que nous sommes dans la strate. »

M. LANDREIN : « Oui, nous sommes dans la moyenne. Tout à fait. »

Monsieur le Maire : « Je veux dire que l'on essaie de gérer au plus juste. Effectivement, on produit un peu plus de services que d'autres communes, je suis d'accord avec vous, mais je ne rougis pas d'offrir plus de services que la moyenne de la strate en ayant une pression fiscale équivalente aux autres. Si vous regardez longtemps en arrière, ce n'est pas d'aujourd'hui et c'est peut-être cela qui fait que (je ne veux pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué), nous ne perdons pas d'habitants et nous gardons notre attractivité. J'attends avec impatience les chiffres du recensement. J'écoutais récemment un reportage sur Decazeville qui effectivement est passé de 10 000 à 5 000 habitants en quelques années. Nous ne souhaitons pas que cela nous arrive. C'est la raison pour laquelle on essaie de garder cette attractivité qui passe par un niveau de services, des subventions aux associations (qui jouent un rôle important dans l'attractivité), etc.... J'entends vos arguments et chacun est dans son rôle. C'est normal que l'on n'ait pas la même vision sinon nous aurions fait cause commune dès le départ. »

M. LANDREIN : « Que chacun ait une vision bien qu'il y a un certain nombre de points, je pense, sur lesquels on se retrouve, j'ai effectivement un peu de mal à saisir. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui on va globalement chercher l'argent dans la poche de nos concitoyens. Même si aujourd'hui on ne va augmenter que de 3,4% les bases, c'est un fait. On pouvait tout de même essayer de faire quelque chose. Je pense malgré tout et même si vous avez dit avec raison que chaque vote doit correspondre à la session dans laquelle nous sommes, je continuerai à tenir ce discours tant que je serai là parce que je pense que cela oblige au moins à réfléchir et à se concentrer sur le fait de prendre ou non une personne en plus. Je pense que c'est une solution un peu simple que de se dire qu'en cas de problème, on répond par une problématique de personnel. Un exemple : lorsque j'ai posé la question de savoir si un élu serait volontaire pour prendre mon pouvoir au vote du Conseil Communautaire, une personne m'a répondu qu'elle ne le souhaitait pas parce qu'à chaque fois qu'elle allait au Grand-Figeac on lui disait que l'on avait besoin de personnel. Cela fait 20 ans que je suis chef d'entreprise et à chaque fois que je pose la question à mes collaboratrices de savoir de quoi elles ont besoin, elles répondent toujours « un peu plus d'argent et une collaboratrice supplémentaire pour faire de l'administratif ». Je suis chef d'entreprise, je n'ai pas de rentrée supplémentaire et je ne peux pas répondre à leurs demandes. Ce que je reproche globalement à la collectivité, c'est qu'elle a des besoins et plutôt que de se poser la question de savoir si elle peut les reporter, elle décide d'aller chercher l'argent dans la poche des citoyens qui auront les mêmes difficultés que nous à payer leurs factures. À ce titre, on aurait pu se montrer plus raisonnables. »

Monsieur le Maire : « Vous avez raison, ils auront les mêmes difficultés et c'est pour cela que je vous l'ai dit d'emblée puisque je savais que vous alliez me le dire. Mais, si nous ne sommes pas là pour les aider quand

ils auront ces difficultés qui le sera ? Vous avez parlé tout à l'heure du rapport du CCAS dont Mme SERCOMANENS nous en exposera les chiffres. Plus la population a des difficultés, plus on a besoin d'actions publiques. Si, en plus d'avoir des difficultés, il n'y a personne pour vous aider, tout va très mal. À un moment, il ne faut pas pousser nos concitoyens au désespoir mais au contraire, les soutenir. Ce que l'on propose n'est pas du gaspillage mais du service au public. Je comprends aussi votre vision. Je ne suis pas non plus de ceux qui disent qu'il faut embaucher à tour de bras. Je vous assure que l'on regarde attentivement les postes aussi bien sur l'administratif que sur le technique où vous pouvez aller voir la liste des tâches que les agents ont à accomplir chaque jour et qui correspond aussi au fait que nos concitoyens sont de plus en plus dans la demande. Vous pourrez me dire que l'on n'est pas obligés de leur dire oui mais lors du dernier Conseil Citoyen, on a eu des reproches sur l'entretien du domaine public en nous disant qu'il y avait des trous, de l'herbe sur les trottoirs, etc...Il s'agit là d'une vraie demande à laquelle nous répondons : comment avec moins de personnel ? Nous ne savons pas faire. Nous avons mis en place des politiques telle que le zéro phyto. Eh bien, cela demande plus de monde qu'un agent qui passe un coup de désherbant. Nous l'assurons. Je ne veux pas vous convaincre. Je vous donne simplement les raisons et chacun entend celles qui lui conviennent. Cela ne me choquera pas que nous ne partagions pas cette vision sur le personnel. Par contre, ce qui me choquerait par rapport à nos concitoyens, serait que vous reportiez de belles photos sur les réseaux sociaux en disant qu'il y a un défaut d'entretien de la commune car je peux vous dire que les agents sont « au taquet ». Lors de la dernière réunion avec le service propreté sur le sujet des déjections canines, si vous connaissiez le tonnage de ce qui est ramassé ! À part dire aux gens de ne plus avoir de chien sinon on va les taxer.....À un moment il faut être cohérent dans les propos. »

M. LANDREIN : « Puisque vous parlez de cohérence, est-ce que vous pouvez nous rappeler les raisons qui ont fait que nous avons accordé un certain nombre d'avantages supplémentaires au personnel l'année dernière ? Quelle était la raison majeure qui avait fait que nous avons accordé des éléments supplémentaires ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas un slogan que certains ont développé « travailler plus pour gagner plus ». Avez-vous regardé une fiche de paie de nos fonctionnaires ? On peut vous en donner quelques-unes anonymisées pour que vous vous rendiez compte par rapport au privé. Lorsque l'on voit les difficultés que nous avons pour recruter notamment aux services techniques ! »

M. LANDREIN : « Oui mais là vous ne répondez pas à ma question. »

Monsieur le Maire : « Si, j'y réponds. Nous avons mis en place un régime indemnitaire qui, d'une part était obligatoire de par la loi et dont le point d'indice, je vous le rappelle, est gelé depuis 10 ans. Nous avons juste répondu, tout comme les autres collectivités, à une juste injonction de remettre un peu d'ordre dans un régime qui avait beaucoup vécu et beaucoup souffert. Ce n'est pas pour faire des heures supplémentaires, au contraire. Justement, nous avons essayé, dans la limitation du budget, de voir comment améliorer les grilles horaires et les conditions de travail pour limiter les heures supplémentaires. »

M. LANDREIN : « J'ai posé la question de savoir pourquoi on avait accordé des avantages. Il me semble que nous avons aussi intégré une augmentation du temps de travail de l'ensemble des fonctionnaires. N'est-ce pas le cas ? Bien sûr que si, d'environ 10%. Cela veut donc dire que, globalement, si l'on fait un calcul qui a évidemment ses limites, sur une population de 170 personnes que l'on fait travailler de 7 à 8% de plus, cela fait 13 salariés supplémentaires. Je dis juste cela. Ce n'est pas pour dénigrer qui que ce soit. Les gens font très bien leur travail. Quant à la remarque de dire qu'il ne faut être sur les réseaux sociaux pour indiquer les trous, bosses et dégradations, cela ne changera pas grand-chose. D'ailleurs, vous noterez que je ne le fait plus depuis un certain temps. Cela n'empêche pas nos concitoyens de le constater. Je ne dis pas que c'est bien ou qui est responsable. C'est un fait. J'étais encore tout à l'heure au pied des remparts dans l'escalier du Calvaire. Je ne sais pas qui est responsable ou si les gens n'ont pas le temps de le faire mais ce n'est pas glorieux. Je ne cherche pas à mettre quelqu'un en responsabilité. Je dis juste que ce n'est pas terrible. Voyez, c'est l'exemple type. On met des plantations aux remparts. Vous savez ce que m'a dit mon jardinier lorsqu'il est passé là ? Il m'a dit « M. LANDREIN, c'est très bien ce qui a été fait mais ils n'ont pas pensé à l'entretien ». C'est exactement ce qui est en train de se produire aujourd'hui. Si les gens n'ont pas le temps de le faire, il faut réfléchir à autre chose. Il faut peut-être réfléchir différemment. Je n'ai dénigré personne. »

Monsieur le Maire : « Je vous laisse la responsabilité de vos propos puisque nous sommes là sur le budget et je donne la parole à Mme GONTIER. »

Mme GONTIER : « Je vais d'abord revenir sur les deux ou trois points évoqués au début. Je n'avais pas l'intention de parler des taux d'imposition tout de suite puisque, de manière paradoxale, on vote d'abord le budget dans lequel les recettes sont imputables aux impôts et ensuite les taux. Je voulais tout de même y revenir car je voulais préciser que nous avons bien, M. JANOT et moi-même, voté contre l'augmentation de ces taux au niveau de la communauté de communes et que sur l'ensemble des conseillers, il y a eu 3 votes contre et 5 abstentions. Ce n'était donc pas tout à fait l'unanimité avec peut-être des personnes qui n'osent pas trop se prononcer de manière plus marquée. Je reviens également sur ce que j'appelle un faux débat qui ressort systématiquement : le fait d'avoir besoin de services publics et vous savez combien je défendrai le service public envers et contre tout. Je ne pense pas que le problème soit d'arbitrer s'il faut ou pas des

services publics. On l'a déjà évoqué, c'est de le faire de la manière la plus efficace et efficiente possible. Cela suppose des arbitrages et des priorisations. Ce que j'appelle un non-débat est ce système de transfert de compétences avec la communauté de communes. Effectivement, il y a des choses que l'on ne faisait pas avant mais il y a des choses que nous faisons et qui sont maintenant faites par la communauté de communes. Dans tous les cas, l'objectif des EPCI était normalement de pouvoir mutualiser pour offrir un meilleur service avec un coût plus faible. Que ce soit compliqué, que l'on n'y soit pas arrivé ou qu'il y ait de nouvelles charges, nous savons tous très bien que l'État s'est désengagé d'un certain nombre de missions qui doivent dorénavant être assumées par les collectivités mais l'objectif devrait quand même être toujours celui-là. Certainement que cela est fait, au moins en partie. Mais cette mise à plat des compétences à la communauté de communes que l'on nous annonce depuis des années, cela n'a pas encore été fait ni conduit à terme. C'est tout de même le point de départ pour pouvoir parler d'efficacité. Voilà, c'était juste pour pouvoir rebondir sur vos propos parce que j'étais un peu frustrée de ne pas intervenir. Concernant le budget pour l'année 2022, il a été redit dans la présentation que c'est un budget prudent mais avec des marqueurs clairs. Nous pensons que ces marqueurs ne sont pas si clairs et que c'est bien en cela que cela « pêche ». Il y a, aujourd'hui, des enjeux qui sont très importants sur lesquels vous êtes revenus l'un et l'autre en particulier en termes de niveau de vie et de pouvoir d'achat : augmentation de tout un tas de charges (fluides, inflation, etc...). L'arbitrage qui a été fait dans la préparation de ce budget a été fait par commission, ce qui est bien, mais cela limite les arbitrages à des dépenses qui sont dans le même type de domaine. Par exemple, était évoqué le budget du CCAS. À aucun moment, je pense, on a débattu de l'opportunité de modifier la répartition de notre budget entre les aspects sociaux, la subvention qui est versée au CCAS qui est restée absolument identique et d'autres types de dépenses ou d'investissements sachant que, par ailleurs, nous avons effectivement le rapport du CCAS à cette réunion du Conseil Municipal qui met en avant l'augmentation des besoins de la population comme par exemple les demandes d'aides sur factures. À un moment donné, cela fait partie des arbitrages que l'on devrait faire ensemble et savoir que oui, il ne faut pas abandonner nos concitoyens et surtout pas lorsqu'ils sont en situation très compliquée. Cela suppose de se poser la question où et comment pour mieux les aider. Cela je n'ai pas souvenir que l'on en ait débattu ensemble. Un deuxième point qui pose problème est celui que ce budget s'appuie aussi sur des choix dont la cohérence est parfois difficile à percevoir mais peut-être parce que l'on ne comprend pas tout car je sais bien que cela fait partie des explications possibles. On sait qu'il y a des sujets comme celui de ce fameux Domaine du Surgié dont nous avons débattu à plusieurs reprises et dont la DSP est accordée à un gestionnaire pour pouvoir gérer l'ensemble des équipements qui pose questions depuis de très nombreuses années. Nous sommes tous arrivés à nous mettre d'accord sur le fait qu'il fallait étudier de manière plus détaillée ce qu'il en était et prendre des décisions qui potentiellement pouvaient être drastiques au moment de la fin de cette DSP en 2023. Maintenant, on met à nouveau des investissements. On a dépensé 2 millions d'euros ces trois dernières années pour la rénovation des Oustalous. On remet ici des travaux sur les sanitaires avec une 1^{ère} tranche 2022 avec les problématiques de pouvoir d'achat que l'on connaît pour la population et la paupérisation dont on sait qu'elle touche particulièrement les retraités, population importante sur la commune. Cela, alors que l'on n'a pas pris de décision concernant le renouvellement de la DSP pour 2023. Je ne sais pas, je ne trouve pas cela cohérent. On a débattu du contenu. Après, savoir si l'on met 55 000 € tout de suite ou pas, ce n'est pas cela la question mais de savoir si l'on « met des billes » ou pas. De la même manière, on a eu un débat qui avait été, par moments, assez houleux sur ce qui fallait faire du Domaine du Surgié en termes d'aménagements naturels au sujet du barrage. La décision a été prise. Ce sera l'effacement du barrage. Les conditions de financement peuvent être respectées. Aujourd'hui, ce que l'on retrouve à différents éléments de la présentation du budget sont des investissements pour le réaménagement du site, un financement du syndicat Célé Lot Médian pour la poursuite des études concernant cet effacement et une somme de 25 000 € pour une visite approfondie du barrage pour sa maintenance. On a posé la question à plusieurs reprises : où en est-on ? On va continuer à entretenir ce barrage ? Ne faut-il pas accélérer d'un côté ou de l'autre ? Monsieur le Maire aime bien parler de double peine et on se retrouve un peu avec la double peine d'entretenir et de payer pour imaginer comment on va enlever ce barrage. Des choix discutables dans ce budget mais que nous n'avons pas discuté avec, à nouveau, des études supplémentaires comme celle de l'aménagement d'un complexe sportif à Panafé. Est-ce que là aussi c'est bien le moment ? Certes, cela faisait partie du programme de la majorité municipale. Peut-être que cela a été débattu en commission des sports, je ne sais pas. Concernant l'aménagement de la place Carnot, ce que je vais dire tombe du coup un peu à l'eau car nous avons dans cette pièce un affichage qui permet de voir un peu mieux ce qui va se passer. »

Monsieur le Maire : « Je précise que ces affiches sont, pour le moment sous embargo, jusqu'à ce que l'on ait vu le comité de pilotage. J'en suis désolé auprès de la presse mais il va falloir attendre un peu. Nous avons souhaité le montrer mais il s'agit de la maîtrise d'ouvrage du Grand-Figeac et je ne veux donc pas voler la vedette. »

Mme GONTIER : « Je ne veux pas être désagréable mais quand on coupe la parole, on s'en excuse. Donc, j'avais presque fini sur l'aménagement de la place Carnot. Effectivement, nous avons vu le budget, nous en avons entendu parler et vu quelques croquis au conseil communautaire mais nous n'avons toujours pas su

précisément le cahier des charges qui avait été demandé et le retour qui avait été fait suite à l'appel d'offre. J'ai bien trouvé les informations concernant les consultations faites sur Vooter. Le peu que l'on avait eu sur l'aménagement de la place Carnot qui semble d'ailleurs correspondre à ce que l'on voit ici, est de pouvoir à la fois le piétonner et continuer à avoir une circulation des voitures. Là aussi, un choix pas très tranché qui permet de faire machine arrière tout en satisfaisant un peu tout le monde voire personne. Quand on reprend tous les sondages qui sont faits sur Vooter et sur plusieurs sujets, on retrouve ce plébiscite de plus de 80% de la population pour un centre-ville qui soit uniquement piétonnier. A-t-on vraiment pris la mesure de cette volonté pour financer ces investissements ? Pour le moment, en tant que conseillers municipaux, nous n'avons pas vu grand-chose. Dans la manière de répartir les financements et les subventions, on revient sur l'enveloppe qui est allouée chaque année à l'association des commerçants figeacois. Il va y avoir des travaux engagés pour la place Carnot. A-t-on prévu aussi de tenir compte de l'impact que cela aurait sur les commerçants du centre-ville qui ont été particulièrement affectés ces dernières années ? Je sais qu'il y a l'idée de ne pas faire les travaux pendant l'été mais est-ce que l'on a discuté avec eux pour voir, en termes d'organisation, si on ne pouvait pas aller plus loin ? J'ai une remarque sur le budget participatif. Je trouve cela très bien mais un budget de 50 000 € c'est un peu juste. Si l'on y mettait 250 000 € cela représenterait environ 5% de notre budget d'investissement. Pourquoi 5% ? Parce que c'est la moyenne des parts du budget d'investissement qui sont allouées au budget participatif dans les villes qui ont mis cela en place. Cela pourrait commencer à vouloir dire quelque chose. Honnêtement, 50 000 € posés comme cela sans procédure à côté, c'est-à-dire de procédure de choix de projets qui seront financés ou pas, c'est bien en termes d'affichage mais pas en termes opérationnel car ce n'est pas ce qui va nous permettre d'avancer vraiment. Je trouve cela dommage. À force d'être prudentes, les prévisions de ce budget ne permettent pas de trouver toutes les marges de manœuvre que l'on pourrait avoir. Nous nous sommes interrogés par exemple sur les prévisions concernant les redevances repas pour le 3^{ème} âge ou la cantine scolaire qui sont budgétées à hauteur de ce qu'elles étaient en 2019. À part de prévoir que l'on retrouve en 2022 des périodes de confinement, on espère bien que l'on va retrouver les niveaux que l'on avait. C'est tout de même des recettes supplémentaires qui auraient pu être prise en compte. Dans les remarques que je viens de faire nous sommes environ à 300 000 € de différence entre les choix faits et non-faits. Je pense que vous le savez tous comme moi : 1 point de foncier bâti sur Figeac représente 170 000 € de recette. »

Propos inaudibles

Mme GONTIER : « 57 ! Donc c'est plus que cela. Du coup, nous avons 2 à 3 points d'impôts. Effectivement aujourd'hui, ce n'est peut-être plus le moment de baisser, on est bien d'accord. Par contre, se reposer la question du niveau de subvention accordée au CCAS, parce que l'on pense qu'il faut aider nos concitoyens en période difficile, avait du sens. Se reposer la question de mettre en place des politiques volontaristes là où l'on voit que l'on a des soucis. Lorsque l'on voit que nos écoles perdent des effectifs, et j'ai bien regardé les informations chiffrées qui nous ont été envoyées par la Direction Générale des Services que je remercie. On perd des élèves du fait de la diminution de la démographie et des enfants figeacois qui vont à l'école privée ou sont déscolarisés. Il y a sûrement quelque chose à faire là aussi en termes d'incitation. Je l'avais déjà évoqué par ailleurs mais les écoles privées qui ne sont pas sous contrat, se développent aussi grâce à ces méthodes alternatives d'enseignement et d'éducation. Il y aurait peut-être des choses à voir de ce côté-là. De la même manière, il y a des campagnes sur le compostage dont beaucoup de personnes ne sont pas au courant. Ce serait bien de les mettre au courant et de le développer. Que l'on mette une partie du personnel des espaces verts sur le coup pour que cela puisse être géré. Cela serait de vrais arbitrages tournés vers une politique écologique, d'attractivité, d'éducation et sociale. »

Monsieur le Maire : « Je laisse M. SOTO vous parler du Conseil Consultatif Citoyen car il va pouvoir vous dire pourquoi nous n'avons pas fléchi autoritairement l'utilisation des subventions qui leur sont allouées. Mme SERCOMANENS essaiera ensuite de vous convaincre qu'elle défend tout de même son budget et que l'on se parle entre les adjoints et le maire. On ne fait pas les budgets chacun dans son coin et on se réunit de temps en temps. Puis, à mon tour, je vous répondrai sur les autres questions. »

Mme GONTIER : « J'ai oublié de dire que la déformation des propos, c'est la stratégie habituelle. Je sais que c'est ce qui va être fait, que l'on va m'expliquer que je n'ai rien compris et répondre à côté. Je n'ai absolument pas remis en cause la politique développée au niveau du Centre Social ou du CCAS. Je n'ai absolument pas dit qu'il fallait dire ce qu'il fallait financer avec le budget participatif. Et maintenant, je vous laisse expliquer que nous n'avons rien compris. »

M. SOTO : « Nous n'avons pas fléchi les 50 000 € de budget participatif pour la simple raison qu'il est en réflexion autour des 4 thématiques atelier. C'est lors de la prochaine réunion que nous verrons comment faire les choix. Ce sera une consultation citoyenne pour prioriser un projet plutôt qu'un autre. Il a été bien convenu qu'ils devaient faire une synthèse des ateliers entre eux pour en discuter collectivement car il y a des ateliers qui ont plus avancé que d'autres. Je pense que, soit par internet ou par votation citoyenne, il y aura des choix qui seront faits. Ce seront des propositions mises en œuvre par le Conseil Citoyen. On voit comment il évolue et on donne tous les outils pour qu'ils puissent réaliser les désidératas de la réflexion. Il faut bien dire que c'est tout nouveau, aussi bien pour eux que pour nous. Par contre, ils sont très satisfaits de tout ce travail et que l'on ait pu réaliser ce type de consultation. Ils appréhendent les réalités de la

politique de la ville sur des thèmes différents. Ce n'est pas facile. Concernant les composteurs, nous en avons 14 en collectif. M. BALDY s'en occupe actuellement. 3 ou 4 autres seront mis en place très bientôt. Je rappelle que la loi, dès 2023, rend obligatoire le compostage. Cela se développera donc bien. Je précise que la commune comporte plusieurs milliers de composteurs individuels »

Mme SERCOMANENS : « Me concernant, je vais répondre sur l'augmentation de la subvention communale pour le CCAS. Effectivement, cette année j'ai sollicité une augmentation de 10 000 € de la subvention communale. En fait, j'ai demandé que l'on me reconduise les 10 000 € votés l'an passé dans le cadre des chèques alloués pour relancer le commerce. Je le présenterai tout à l'heure dans le rapport d'activité 2021 du CCAS. Malheureusement, la situation de la précarité ne s'arrange pas. J'ai amené le budget prévisionnel des deux structures (CCAS et CIAS) à ne pas confondre également avec le Centre Social et de Prévention qui est une structure municipale. Au niveau de l'accueil de nuit, nous avons une subvention qui est figée depuis plus de 10 ans avec une population qui augmente et des agents qui bénéficient d'avancements de grade même s'ils restent stables en nombre. Ils ont, par conséquent, des salaires qui augmentent, et ils en ont bien besoin car ce sont tous des catégories C. M. LAFRAGETTE ne me contredira pas sur le montant des salaires des catégories C dans la fonction publique. Nous avons voté hier soir le budget de Bataillé qui fait partie du CCAS. Mme GONTIER et Mme DELESTRE ont oublié de participer à la réunion. C'est dommage. Nous sommes vraiment sur beaucoup d'inquiétudes avec l'augmentation du prix du gaz et autres. Nos financeurs n'en prennent pas du tout compte. Que ce soit le Département ou l'État. Ils ont même rejeté notre proposition qui était loin du tarif que nous avons été obligés de signer sur le prix du gaz. Pour la première fois de l'histoire de Bataillé, nous aurons un budget déficitaire sur le soin en sachant que nous avons de la chance d'avoir des réserves de trésorerie mais qui étaient plutôt destinées à lisser le prix de la journée ou permettre, ponctuellement, d'avoir un personnel supplémentaire notamment la nuit. Malheureusement ces réserves vont partir dans les contrats de gaz et les consommations des fluides sur les prochaines années. »

M. LANDREIN : « Juste un élément de précision concernant Mme DELESTRE. Elle est en vacances, c'est son droit le plus respectable. Je pense qu'en termes d'investissement, je crois savoir qu'elle est relativement présente. Elle est en vacances, comme vous pouvez le constater ce soir. »

Mme SERCOMANENS : « Elle a eu tous les documents qu'elle a pu analyser et nous faire des retours si d'aventure elle avait eu des questions. »

Monsieur le Maire : « Je vais juste parler du camping du Surgié car pour le reste, il s'agit plus de remarques que de questions. L'état des sanitaires du camping est lamentable. Quelle que soit la DSP conclue dans le futur, on ne peut pas faire une saison de plus avec des sanitaires où personne n'aurait envie d'aller. Nous avons l'opportunité d'être subventionnés par la DETR (l'État), donc on fait ces travaux. Cela ne remet absolument pas en cause les discussions dont je vous ai parlées et le fait que le comité départemental du tourisme et l'office intercommunal du tourisme sont en train de plancher sur ce à quoi pourrait correspondre la prochaine DSP. Nous aurons la discussion ensemble. S'il en ressort qu'il ne faut plus de camping sur la commune, effectivement, nous aurons fait une « mauvaise pioche ». Mais enfin, j'en doute puisque c'est le dernier camping de la commune et il n'y en a même plus sur Bédouer. Justement, on parle de personnes qui n'ont pas trop de moyens. Le camping est un équipement qui intéresse cette catégorie de clientèle. Peut-être qu'à l'avenir, il faudra s'intéresser aux pèlerins. Les sanitaires du camping ne nous ont pas paru un investissement à haut risque sur l'avenir du Surgié. D'autre part, ce n'est pas parce que l'on a un projet d'effacement de barrage que l'on est exonéré d'ausculter son état et de vérifier s'il ne présente pas un risque. C'est comme un Espace Recevant du Public : même si l'on sait que l'on va le fermer, tant qu'il est ouvert, on se doit d'y maintenir la sécurité. Là, c'est pareil, il y a trop de risques derrière et ce n'est pas nous qui décidons des échéances mais les services de l'État. Il y a des auscultations périodiques. À moins de l'avoir détruit avant, ce serait la seule façon de s'en exonérer, mais ce n'est pas le cas et nous sommes obligés de faire ces auscultations périodiques. J'ai très bien compris le sens de vos interventions. Nous allons maintenant passer au vote et je ne serai pas surpris de vos positions. »

M. LANDREIN : « Pouvez-vous juste nous préciser en quelques secondes le point sur la gendarmerie. »

Monsieur le Maire : « Ah oui, bien sûr. Pourquoi y a-t-il deux gendarmeries à Figeac ? Parce que d'un côté nous avons la compagnie qui est le poste de commandement d'un ensemble de brigades (y compris celles de Saint-Céré, Livernon, Cajarc et d'autres) dont le siège se trouve à Figeac à Panafé, et d'un autre côté, nous avons une brigade qui nous a été octroyée en remplacement de la fermeture du commissariat où, à l'époque, on nous a remplacé 40 fonctionnaires de police par 24 gendarmes. Ils sont aujourd'hui 25 car nous avons gagné 1 poste. C'est pour cette raison qu'il faut loger administrativement la gendarmerie. Ces bureaux étaient obsolètes en termes de date de réfection des locaux puisque nous y avons fait des travaux de maintenance mais pas de restructuration. Les locaux anciennement occupés par les Renseignements Territoriaux se sont libérés pour aller dans les locaux de la Sous-Préfecture. Il faut donc réaménager le nouvel espace à la cité administrative en tenant compte de tas de contraintes de sécurité qui n'existaient pas auparavant comme par exemple le fait des locaux de gardes à vue mineurs / majeurs ou homme / femme qui doivent impérativement être séparés. Cela veut dire que l'on multiplie environ par 4 les locaux d'auditions. À cela s'ajoutent des problématiques de sécurité qui n'existaient pas avant comme les attaques

contre les services de l'État qui se sont multipliées, ce qui nécessite un rajout de grilles et d'autres systèmes de protection en passant par la protection des véhicules de service. Tout cela fait que, en dehors de la mise en conformité de ces locaux, il y a ces travaux qui sont engagés. Je ne vous cache pas que si c'était un autre que la commune qui s'en chargeait, je me serais bien passé d'être le bailleur de la gendarmerie parce que c'est très compliqué de discuter avec eux car ils tirent toujours les prix vers le bas. C'est nous qui faisons les travaux mais au prix où ils le disent. Ensuite, entre le moment où ils vous disent oui et celui où l'on signe, il y a toujours un changement. Cela fait plusieurs années que cela dure et je ne vous cache pas qu'à un moment, c'est un peu comme le PLU, cela commence à me fatiguer. Si on ne décide pas d'avancer, on va encore nous sortir de nouveaux référentiels et il y aura de nouveau des changements. Tout ce que l'on espère, c'est de trouver les entreprises car si ça n'est pas le cas, je ne vous dis pas. Il faudrait en plus les reloger provisoirement. La DDT n'est pas non plus un très bon locataire. Je ne sais pas si vous êtes bailleur mais si un de vos locataires vous explique qu'ils sont moins nombreux dans la location et que, de ce fait, il demande à payer moins de loyer, je pense que vous ne seriez pas d'accord. Eh bien, avec les services de l'État, on est obligé d'être d'accord. Le problème, c'est que l'on se retrouve avec deux bureaux libres au fond d'un couloir dont on ne peut rien faire. Voilà le prix à payer, à moins que l'on se dise que l'on se passe de la gendarmerie en ville, ce qui me paraît un peu compliqué en termes de service public. »

Mme GONTIER : « Il y avait quand même une question subliminale sur le début des travaux sur le Domaine du Surgié. »

Monsieur le Maire : « La question n'est pas du tout subliminale. Il y a plusieurs conditions. La première étant qu'il faut que l'étude déterminant le type de travaux devant être faits lorsque l'on va abaisser les niveaux de l'eau soit terminée. La deuxième consiste à avoir tous les voyants d'éco-financements au vert. Nous sommes aujourd'hui dans la phase dépôt de dossier. Nous sommes en train de passer de l'intention de nos financeurs à la réalisation. Pour cela, ils attendent que l'on leur fournisse les devis. Cela pourrait nous amener à un début des travaux fin 2023 début 2024 mais pas avant. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif, entendu le rapport de présentation de ce projet et en avoir délibéré :

ADOpte le Budget Primitif 2022 de la commune comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL :

SECTION	Reports 2021	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		15 436 829	15 436 829
Recettes		15 436 829	15 436 829
INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 457 100	4 077 362	5 534 462
Recettes	1 030 832	4 503 630	5 534 462

DIT que ces budgets sont votés par nature :

- **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
- **Au niveau du chapitre pour la section d'investissement compris les chapitres « opérations d'équipements »**

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (Philippe LANDREIN, Christine DELESTRE, Philippe BROUQUI, Arnaud LAFRAGETTE) et 2 ABSTENTIONS (Patricia GONTIER, Pascal JANOT)

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que la répartition dans le temps et les moyens de financements.

Un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) en cours est dressé chaque année et, le cas échéant, sont effectuées les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes.

Je vous propose d'une part de traiter les AP/CP en cours en faisant le constat de la réalisation 2021 et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement et, d'autre part, de procéder à la création de nouvelles autorisations de programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'ensemble des modifications et création d'autorisations de programmes et des crédits de paiement telles qu'annexées à la présente délibération :

BUDGET PRINCIPAL

- Bilan AP/CP - Maison de santé pluridisciplinaire (budget hors TVA) –(annexe 1)
- Bilan AP/CP- Modernisation du village de vacances Les Oustalous (budget hors TVA) - (annexe 2)
- Bilan AP/CP- Parking des Carmes- (annexe 3)
- Bilan AP/CP Extension et restructuration locaux gendarmerie et SDRT–(annexe 4)
- Création AP/CP – Camping du Surgié – Rénovation sanitaires (budget HT) (annexe 5)
- Création AP/CP – Travaux accessibilité sanitaires et plafond salle Balène (annexe 6)

Voté par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Patricia GONTIER, Pascal JANOT)

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Compte Administratif 2021 du budget principal a été adopté avec un excédent de fonctionnement de **1 905 859.03 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'affectation de cet excédent au budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter au budget primitif principal 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme il suit :

- ✓ **1 905 859.03 € sont affectés en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2022 : excédent antérieur reporté.**

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNE 2022

Depuis 2021, la commune de Figeac ne perçoit plus de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et ne vote plus le taux afférent à cette taxe.

De plus, si les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants demeurent, la commune ne retrouvera un pouvoir de taux qu'en 2023.

Afin de compenser la perte de la Taxe d'habitation, un mécanisme de transfert a été mis en place.

Le taux du Foncier Bâti du département 2020 (23.46%) est venu se cumuler avec le taux de la commune voté en 2020 (18.59%) pour donner le taux de référence 2020 de 42.05% (il y a eu un effet correctif lié au coefficient correcteur)

Pour 2022, on ne parle plus du taux du département et du taux de la commune, il n'y a qu'un seul taux, celui de la commune. Le taux de référence 2021 est le taux voté en 2021.

Ainsi, en 2022 le conseil municipal vote les taux de foncier bâti et de foncier non bâti.

Je vous propose de ne pas augmenter pour la 11^e année consécutive les taux des taxes directes locales. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est fixé à 42,05% et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à 170,82%.

Propos de Mme GONTIER inaudibles

Monsieur le Maire : « Je demande que cette délibération soit votée car je ne sais pas faire l'équilibre du budget tel que je vous l'ai présenté avec des taux différents. C'est donc pour moi une seule et même chose car, à moins d'être schizophrène et de dire que l'on est pour le budget mais contre les taux, c'est une chose que j'ai du mal à comprendre. Vous vous êtes abstenue sur le budget et vous pouvez voter contre les taux, il n'y a pas de problème. »

Mme GONTIER : « D'accord, mais je disais juste que l'on n'en avait pas débattu. Effectivement, je suis complètement d'accord, il est invraisemblable de passer les taux après le vote du budget car de fait, c'est intégré dedans. Il n'empêche que dans les points de l'ordre du jour cela vient après. Je suis désolée d'intervenir dessus. »

Monsieur le Maire : « C'est la règle. Ce n'est pas moi qui l'ai faite. »

Mme GONTIER : « Je ne dis pas cela. On ne peut pas être responsable de tout mais cela n'est pas très logique et il ne faut pas me renvoyer dans les dents que l'on ne va pas en parler maintenant. »

Monsieur le Maire : « Je ne renvoie rien dans les dents de personne, ce n'est pas moi qui ferai mal aux dents de qui que ce soit et vous comprendrez pourquoi. »

Mme GONTIER : « On ne débattera pas la dessus mais j'ai quelque chose à dire concernant les taux. En termes de schizophrénie, cela fait deux fois que le terme est utilisé. »

Monsieur le Maire : « C'est par disjonction de pensée si vous voulez. »

Mme GONTIER : « Eh bien non, moi je trouve que le terme est bien choisi donc nous garderons celui-là car on revient sur cette idée que les taux n'augmentent pas à Figeac. Contrairement à ce que vous venez de dire, la non-augmentation nous va, donc nous le voterons. Par contre, le discours qui va avec en disant que l'on n'augmente pas la fiscalité à Figeac ne colle pas et la schizophrénie est dans ce discours qui est présenté par la même personne en tant que maire de Figeac et en tant que vice-président en charge des finances à la communauté de communes. On ne peut pas dire « je n'augmente pas la fiscalité sur ma commune » alors que l'on fait voter des taux sur la communauté de communes qui, de fait, l'augmente d'autant que les figeacois représentent 21% des habitants du Grand-Figeac et 35% des recettes de la taxe foncière sur le bâti prélevé sur les ménages. Par définition, et rien qu'avec ces éléments, on voit bien qui contribue le plus et que les figeacois sont particulièrement touchés par l'augmentation des taux que le vice-président de la communauté de communes a proposé. Donc oui, je trouve que le terme « schizophrénie » est bien approprié. D'autre part, je trouve qu'il y a de la dissonance cognitive entre le fait de dire que l'on n'y peut rien et que l'on va augmenter les taux à la communauté de communes parce que nos charges augmentent et qu'il faut que l'on se finance. »

Monsieur le Maire : « Parce qu'il y a des nécessités qui ont été exposées et sur lesquelles je ne reviendrai pas. »

Mme GONTIER : « ... et qu'il faut que l'on se finance, de fait, on augmente les taux sur la communauté de communes faisant en sorte que les communes se retrouvent d'autant plus étranglées et avec moins de marges de manœuvre parce qu'elles ne peuvent pas augmenter les taux en même temps. »

Monsieur le Maire : « Non, car ces communes paient beaucoup moins que nous et ont donc de meilleures marges de manœuvre. Il y a des maires qui m'ont dit qu'ils augmenteront les taux. Voyez, cela ne les dissuadera pas. »

Mme GONTIER : « Il y en a très peu. Suite au conseil communautaire, j'ai eu des échanges. Certains disent même que vu l'augmentation que cela va provoquer avec les taux de la communauté de communes, cela ne se verra pas s'ils augmentent les taux au niveau de leur commune et que, du coup, cela pourra passer pour la suite parce qu'ils n'y arriveront plus. Donc tout est possible. »

Monsieur le Maire : « Il y a des maires qui sont donc pires que moi. Certains sont vicieux n'est-ce pas ? »

Mme GONTIER : « Oui, c'est terrible. Je continue ou l'on parle du vice des maires ? »

Monsieur le Maire : « On parle des taux là, donc continuez sur ce sujet. »

Mme GONTIER : « Comment peut-on augmenter les taux du côté de la communauté de communes ? En

diminuant la marge de manœuvre des communes et dire par ailleurs que l'on est contre les principes que nous a imposé la loi NOTRe qui a réduit l'autonomie et les possibilités de marges de manœuvre de ces mêmes communes puisque l'on y contribue de fait, par notre politique fiscale. Je trouve qu'effectivement, c'est doublement illogique. »

M. LANDREIN : « Notre groupe votera contre ces taux. Non pas de façon arbitraire mais symbolique. Bien sûr, on traite entité par entité, mais l'impôt foncier final aura une augmentation très sensible sur le bas de la page des figeacois. On aurait peut-être pu, de façon symbolique, baisser ce taux sur la commune et faire passer un message de sobriété dans la dépense, ce qui n'est pas le cas mais c'est comme ça. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les taux communaux 2022 des taxes foncières tel qu'il suit :

Taxe Foncier Bâti	42,05 %
Taxe Foncier Non Bâti	170,82 %

Voté par 22 voix POUR, 4 CONTRE (Philippe LANDREIN, Christine DELESTRE, Philippe BROUQUI, Arnaud LAFRAGETTE) et 2 ABSTENTIONS (Patricia GONTIER, Pascal JANOT)

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Je vous propose d'individualiser le vote des subventions aux associations qui font l'objet d'une présentation détaillée dans le budget primitif approuvé par délibération précédente.

En effet, l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Ainsi, les élus municipaux exerçant des responsabilités au sein des associations subventionnées ne peuvent participer aux débats ni aux votes des délibérations, ni directement ni par le biais d'une procuration.

Il appartient à chaque élu concerné de veiller au respect de ces dispositions au moment du vote des subventions communales aux associations pour l'année 2022.

Mme GONTIER : « J'ai deux questions sur des arbitrages qui ont été faits. Tout d'abord la subvention à Ulysse Maison d'Artistes qui avait été accordée les années précédentes. Ensuite, j'ai lu dans la presse que la commune aiderait le club d'haltérophilie qui a été un peu touché ces dernières semaines à pouvoir financer l'accueil de la compétition nationale. Je ne le vois pas apparaître dans la liste des subventions. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que nonobstant la liste des subventions qui vous a été communiquée, l'Office Intercommunal des Sports est compétent en termes de subventions. Il s'agit de sommes qui ont été transférées par les communes du Grand-Figeac. Ces subventions sportives se retrouveront, y compris celle de la compétition d'haltérophilie, dans le budget du Grand-Figeac et non pas celui de la commune. Pour notre part, nous mettrons un certain nombre de locaux à disposition. Si une subvention financière devrait intervenir, elle en serait soumise au vote des délégués communautaires. Ai-je répondu à votre question ? »

Mme GONTIER : « Oui, je n'ai pas l'article sous les yeux mais il me semble que dans la presse, vous aviez dit que c'est la commune qui financerait donc de dire que ce le sera par le Grand-Figeac n'est pas tout à fait la même chose. »

Monsieur le Maire : « Nous cofinancerons mais je ne vais pas jouer sur les mots. Si cela est voté au Grand-Figeac, vous venez de m'expliquer qu'il y a 35% qui seront payés par les figeacois, donc cela revient au même. »

Mme GONTIER : « Je suis désolée, je croyais qu'il y avait plus de 120 personnes qui votaient au conseil communautaire. Je ne savais pas que vous preniez les décisions vous-même. »

Monsieur le Maire : « Le « on » étant collectif par rapport à l'ensemble des citoyens du Grand-Figeac. Y a-t-il d'autres questions par rapport aux subventions ? »

M. LANDREIN : « Ce n'est pas une question mais un élément de précision. Comme la plus grosse subvention va à la Fédération Partir, et sans aucun sous-entendu dans ma remarque, il serait intéressant d'en avoir un compte-rendu d'activité. »

Mme SERCOMANENS : « Une assemblée générale a lieu tous les ans avec la présentation d'un rapport d'activité. Je peux demander à l'association de vous le transmettre, il n'y a pas de souci. »

Monsieur le Maire : « Je précise que lors des réunions des commissions, il y a eu des questions posées et

des réponses sur ces associations. Nous avons les dossiers de chacune d'elle avec les rapports et les comptes financiers. »

Mme GONTIER : « Je n'ai pas eu de réponse pour Ulysse Maison d'Artistes. »

Monsieur le Maire : « De tête, nous les avons sortis des subventions car il ne s'agit pas d'une association sous la forme juridique et ils sont en fait prestataires. L'année dernière, ils étaient en charge de la mise en scène culturelle d'Onet-le-Château et cette année, Mme LACIPIÈRE ? »

Mme LACIPIÈRE : « Alors, ce n'est pas une association mais une coopérative artistique. Cette année nous allons leur confier l'animation de la semaine de l'étudiant et surtout la grosse animation du coup de départ d'Eurêka qui aura lieu le 14 mai, la nuit des musées et ce budget est compris dans le budget Eurêka. On ne leur verse donc pas de subvention particulière. Par ailleurs, nous avons des projets avec eux concernant des prestations de services concernant le Grand-Figeac via l'Astrolabe. On ne leur verse pas une subvention en tant qu'association pour leur propre fonctionnement. Je ne sais pas si j'ai été claire. »

Mme GONTIER : « Cela me va, c'est très clair. Après, on vient de prendre l'exemple de la Fédération Partir. Par définition, nous versons des prestations et nous subventionnons également. C'est une explication, mais bon. »

Mme LACIPIÈRE : « Oui, c'est une association la Fédération Partir. Nous sommes ici sur une coopérative culturelle et on est en lien de prestation de service avec Ulysse Maison d'Artistes. »

Mme GONTIER : « Verser des financements pour des prestations et verser une subvention, en fait, on le fait pour d'autres. En termes de statuts, j'ai vu par exemple dans les subventions que l'on versait à l'université. Pourtant, ce n'est pas une association. »

Monsieur le Maire : « Je regrette qu'un certain nombre d'entre vous n'ait pas participé aux commissions et forcément n'ont pas pu poser les questions pour avoir les réponses. Je ne vais citer personne. »

Mme GONTIER : « On peut citer en l'occurrence, pour la commission culture, où c'est Pascal JANOT qui siège. Nous concernant, nous sommes deux à siéger dans les commissions. Lorsque l'on ne peut pas s'y rendre, on ne peut pas se dédoubler. Je suis désolée. Je trouve que cela est petit. »

Monsieur le Maire : « Pas du tout. Vous pensez que les camarades qui ont passé la soirée à éplucher les subventions l'ont fait par ce qu'ils étaient contents de le faire ? »

Mme GONTIER : « Vous pensez que Pascal JANOT n'est pas venu parce qu'il était content de ne pas venir ? »

Monsieur le Maire : « Non, je n'ai pas dit cela. »

Mme GONTIER : « Dans ce cas, on pourrait dire qu'il faudrait des compte-rendus pour que l'on puisse suivre quand on n'est que deux à y participer. C'est un débat qui n'a aucun intérêt. »

Monsieur le Maire : « Lorsque l'on reçoit la convocation, on peut, lorsque l'on ne peut pas y participer, demander des explications. Cela a toujours été fait. Ce n'est pas un jugement et c'est pour éviter de refaire le débat en séance du Conseil Municipal. Vous avez vu le nombre de dossiers qu'il y a ? On peut tous les remettre sur la table et nous serons encore ici à minuit. »

Mme SERCOMANENS : « Juste concernant la Fédération Partir. Dans les subventions que l'on va voter, on ne trouve pas le péri-éducatif puisque c'est une prestation. On le retrouve sur une autre ligne budgétaire. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les subventions de fonctionnement au secteur associatif pour 2022 telles que définies au tableau annexé à la présente délibération.

Mme SERCOMANENS ne prend pas part au vote pour « Fédération Partir »

Mme LUCIANI ne participe pas au vote pour l'« Office Intercommunal des Sports »

Mme LARROQUE ne participe pas au vote pour le « Amicale des Donneurs de Sang »

M. LAVAYSSIÈRE, Mme GAZAL ne participent pas au vote pour le « Comité de Gestion de l'Aérodrome de Figeac-Livernon »

M. STALLA, Mme LACIPIÈRE ne participent pas au vote pour « Les Éclés de Figeac »

Mme ALLATRE-LACAILLE ne participe pas au vote pour l'« APEAI »

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2022 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur SOTO donne lecture du rapport de présentation du projet des budgets primitifs annexes de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2022.

M. LANDREIN : « J'ai cru comprendre qu'il y avait un report du début du chantier des bassins d'orage. A-t-

on une idée du moment où cela va démarrer ? »

M. SOTO : « Il y a un report de réalisation pour 2023. Nous allons tirer profit de cette année pour déployer une communication auprès des riverains qui seront impactés par ces travaux. Même chose pour les utilisateurs des jardins partagés. Nous sommes dans la chronologie de ce que nous avons prévu. On commencera par les réseaux et ensuite le bassin d'orages. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets de budgets primitifs annexes des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022, avoir entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :

ADOPTE ces budgets primitifs annexes comme suit :

- BUDGET DE L'EAU

SECTION	Reports 2021	Propositions nouvelles	
		du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 730 338	1 730 338
Recettes		1 730 338	1 730 338
INVESTISSEMENT			
Dépenses	364 800	1 109 927	1 474 727
Recettes	103 252	1 371 475	1 474 727

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Reports 2021	Propositions nouvelles	
		du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 197 398	1 197 398
Recettes		1 197 398	1 197 398
INVESTISSEMENT			
Dépenses	158 816	974 942	1 133 758
Recettes		1 133 758	1 133 758

DIT que ces budgets sont votés par nature :

- **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
- **Au niveau du chapitre pour la section d'investissement compris les chapitres « opérations d'équipements »**

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022 - EAU POTABLE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que la répartition dans le temps et les moyens de financements.

Un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) en cours est dressé chaque année et, le cas échéant, sont effectuées les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes.

Je vous propose d'une part de traiter les AP/CP en cours en faisant le constat de la réalisation 2021 et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement et, d'autre part, de procéder à la création de nouvelles autorisations de programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'ensemble des modifications et création d'autorisations de programmes et des crédits de paiement telles qu'annexées à la présente délibération :

BUDGET annexe EAU

- **Bilan AP/CP – Station AEP Prentegarde (budget HT) (annexe 1)**
- **Bilan AP/CP – Travaux renforcement gare – (budget HT) (annexe 2)**

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022 - ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE PROGRAMME

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que la répartition dans le temps et les moyens de financements.

Un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) en cours est dressé chaque année et, le cas échéant, sont effectuées les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes.

Je vous propose d'une part de traiter les AP/CP en cours en faisant le constat de la réalisation 2021 et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement et, d'autre part, de procéder à la création de nouvelles autorisations de programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'ensemble des modifications et création d'autorisation de programme et des crédits de paiement telles qu'annexées à la présente délibération :

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT

- **Création AP/CP – Création Bassin d'Orage & Collecteur (budget HT) (annexe 1)**

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022 - INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur BALDY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif annexe des informations municipales pour l'exercice 2022.

M. LANDREIN : « Je vois que régulièrement on est obligé de piocher dans le budget principal pour aller renforcer ce budget. Est-ce qu'il est prévu une réflexion sur ce sujet car on voit bien que le principe est un peu dépassé et en concurrence avec le Grand-Figeac. »

Monsieur le Maire : « Comme je vous l'ai dit en commission, l'idée va être de l'intégrer dans le budget général. Je ne sais pas encore à quelle date. Il s'agit du personnel municipal qui est mis à disposition. Peu ou prou, la subvention couvre le montant des salaires des agents municipaux mis à disposition. Donc, autant que ce soit intégré dans le budget principal. L'intérêt était d'avoir des recettes annexes mais elles tendent à s'étioler. »

Mme GONTIER : « Je pense que c'est dans ce budget général que doit être compris le budget de Vooter. Je trouve que l'on a un super outil dont on pourrait faire des choses et dont on ne fait pas grand-chose. J'ai regardé les questionnaires qui ont été diffusés. Il y a des questions qui ont été posées à la population via Vooter. Dommage qu'elles n'aient pas été posées à la commission et que l'on n'ait pas travaillé ensemble sur les questions en amont. La première question aurait été « êtes-vous pour ou contre et si vous êtes contre pourquoi ? ». Lorsque l'on connaît les freins on peut travailler pour savoir comment y répondre. Cet outil est super pertinent et faut absolument que l'on le développe. »

Monsieur le Maire : « Je vais essayer de vous faire plaisir en vous disant que si nous avons posé la question c'est parce que vous l'aviez suggéré. »

M. BALDY : « En revanche, je précise à Mme GONTIER que Vooter ne fait pas partie du budget des informations municipales mais est bien financé par le budget général. »

Mme GONTIER : « Ah bon. Je pensais que cela faisait partie du budget informations municipales. Pour les trottinettes électriques, c'est bien si cela était à ma demande mais c'est dommage de ne pas avoir posé la question pour ou contre. »

Monsieur le Maire : « L'idée est de ne pas faire de questions trop fermées. Pour la place Carnot, on s'est servi de cet outil pour interroger la population en plus des présences sur place des élus et des agents du service Patrimoine et des services du Grand-Figeac pour mettre en place le cahier des charges avant de faire le concours d'architecte. »

Mme GONTIER : « Lorsque je dis « pour ou contre » ce n'est pas pour qu'il y ait une question fermée. Il faut que derrière, on puisse demander pourquoi. Si l'on nous dit que telle rue est très dangereuse pour qu'il y ait des trottinettes électriques, on peut débattre pour qu'elle ne soit pas accessible. Ensuite, je trouve aussi dommage que l'on n'ait pas plus d'utilisation des informations collectées. Nous n'avons que des tris à plat au lieu de tris croisés. J'ai demandé si l'on pouvait avoir les réponses aux questions ouvertes car en termes de réflexion pour les élus, c'est cela qui est intéressant. »

M. BALDY : « On vous a envoyé l'ensemble des questionnaires Vooter. Vous avez pu voir que, concernant la mobilité, il y a toute une série de questionnaires. Cela a nourri notre réflexion. Il faut dire que derrière cela, il y a des moyens humains. Il faut alimenter Vooter, dépouiller les réponses. Cela demande un travail assez complexe. Le choix qui a été fait pour les trottinettes a été celui de l'expérimenter pendant un an au lieu de mener des études très approfondies. Au bout d'un an, on fait le bilan et cela permet aux gens d'avoir une expérience utilisateur. C'est toujours compliqué d'avoir un avis sur quelque chose que l'on n'a jamais utilisé auparavant. »

Mme GONTIER : « OK. Essayez de répondre aux questions et aux interrogations que l'on a. Je n'ai pas dit que je n'avais pas compris qu'il s'agissait juste d'une expérience. Je dis que si l'on avait demandé quels étaient les freins, on aurait pu essayer d'y apporter une réponse en amont et peut-être éviter des tensions. Ce que je dis est logique. »

M. LANDREIN : « On parle toujours d'attractivité. Elle se fait à travers de ce que l'on peut offrir lorsque les gens se déplacent. En termes d'attractivité, il y a un aspect indéniable qui est le site internet de la ville. Sans être critique, il faut admettre que le site a vécu. Est-il prévu dans les années à venir, si vous avez envisagé sur un budget futur de prévoir une enveloppe pour revoir le site internet qui permettrait de donner une image plus dynamique qu'il ne l'a aujourd'hui ?

M. BALDY : « C'est un domaine dans lequel les choses évoluent extrêmement vite. Il a été revu, il n'y a pas si longtemps, environ 7 ou 8 ans à mon avis. En même temps, comparativement à un site d'organisation ou d'entreprise, on a une arborescence et un nombre d'informations qui est colossal. La difficulté sur les études que nous avons faites est que pour avoir quelque chose de beaucoup plus fluide et ne rien perdre sur la précision de l'information, c'est tout de même un gros chantier. La refonte du site représente quand même

un gros budget. On y pense mais ce n'est pas la priorité de cette année pour des raisons budgétaires. »

M. LANDREIN : « Nous sommes d'accord mais les budgets, ce sont des choix. Je ne vous ai pas dit qu'il fallait le prévoir cette année. Je vous pose la question. On parle toujours d'attractivité et elle se trouve aussi sur cet aspect-là. Vous avez entièrement raison sur le fait qu'il y a des choses qui sont bien mais il y a aussi des choses qui sont très fluides. Je pense à la fluidité qui existe entre un certain nombre de sites, entre le site de la commune et celui de la communauté de communes. Il y a, je crois, un gros travail à faire sur la fluidité. Il y a des sites sur lesquels vous ne vous rendez même pas compte lorsque vous avez quitté le site comme pour celui de la commune pour vous retrouver sur celui de la communauté de communes. Je pense qu'il y a des choses à faire. Cela donne une image dynamique au territoire car c'est grâce à cela que l'on fera venir des gens sur Figeac. C'est un aspect non-négligeable. »

M. BALDY : « Il est sûr que lorsque vous êtes sur le site de la commune parfois, vous ne vous rendez pas compte que vous êtes sur le site de l'OIS ou de l'office de tourisme. Nous avons un grand nombre de pages qui sont effectivement interactives. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif annexe « Informations municipales » pour l'année 2022, entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré,

ADOPTE ce budget primitif annexe comme suit :

- BUDGET DES INFORMATIONS MUNICIPALES

SECTION	Reports 2021	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		136 308	136 308
Recettes		136 308	136 308
INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 470	14 131	15 601
Recettes		15 601	15 601

DIT que ces budgets sont votés par nature :

- **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
- **Au niveau du chapitre pour la section d'investissement compris les chapitres « opérations d'équipements »**

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022 - MOBILITÉS

Monsieur BALDY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif annexe transports publics urbains pour l'exercice 2022.

M. LANDREIN : « Le système d'abri vélo sécurisé est-il un système à caisson ? »

M. BALDY : « C'est un système mixte. On a à la fois des caissons sécurisés où l'on peut garer son vélo sur un parking péricentral où l'on a garé son véhicule. On gare sa voiture, on prend son vélo pour la journée et le soir venu, on gare à nouveau son vélo dans le caisson sécurisé jusqu'au prochain usage. À côté de cela, j'ai aussi un abri à vélo plus classique, permettant de le garer quelques heures et également équipé d'un rechargement pour les vélos électriques. Je précise que tous nos parkings en seront équipés au fur et à mesure de la capacité de ce budget. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif annexe « MOBILITÉS » pour l'année 2022, entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :

ADOPTE ce budget primitif annexe comme suit :

- BUDGET DES MOBILITÉS

SECTION	Reports 2021	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		971 100	971 100
Recettes		971 100	971 100
INVESTISSEMENT			
Dépenses	66 000	986 446	1 052 446
Recettes		1 052 446	1 052 446

DIT que ces budgets sont votés par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement compris les chapitres « opérations d'équipements »

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2022 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Conformément aux instructions comptables M 14, M 43 et M 49, le Conseil Municipal au vu des Comptes Administratifs 2021 adoptés et votés avec un résultat de fonctionnement de :

✓ pour le service de l'eau	325 738.04 €
✓ pour le service de l'assainissement.....	122 297.54 €
✓ pour les informations municipales.....	1 024.32 €
✓ pour les mobilités	282 109.08 €

DECIDE après en avoir délibéré, d'affecter ces résultats comme suit :

SERVICE DE L'EAU

- 325 738.04 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2022, au compte 002 : excédent antérieur reporté

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- 122 297.54 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2022, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

SERVICE DES INFORMATIONS MUNICIPALES

- 1 024.32 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2022, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

SERVICE MOBILITÉS

- 282 109.08 € en section de fonctionnement au Budget Primitif 2022, au compte 002 : résultat reporté.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

EXPLOITATION DU DOMAINE TOURISTIQUE DU SURGIÉ - AVENANT N°2 - REDEVANCE POUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU CONTRAT D'AFFERMAGE

Le 30 octobre 2015 a été signé entre la Commune de Figeac (autorité délégante) et la SAS Figeac Plein Air Vacances (délégataire), un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la base de loisirs de Figeac dénommée « Domaine touristique du Surgié ».

En compensation des risques d'exploitation qu'elle porte et assume, la société Figeac Plein Air Vacances assure sa rémunération par les recettes perçues auprès des usagers de la base de loisirs, à charge pour elle de verser à la Commune une redevance annuelle dont les modalités figurent aux articles 7 et 8 du contrat. Ce contrat d'exploitation d'une durée de 8 ans arrivera à échéance le 1er novembre 2023.

La pandémie due au virus « COVID-19 » qui s'est déclenchée fin de l'année 2019 pour se poursuivre jusqu'en 2022 est venue impacter sérieusement l'équilibre économique de cette exploitation. En effet, la crise sanitaire engendrée par la propagation du virus et les mesures adoptées pour l'enrayer ont surpris tous les secteurs d'activités de l'économie française, au premier rang desquels figure le secteur du tourisme qui a été quasiment à l'arrêt en 2020 et jusqu'au printemps 2021.

Dans ce secteur, depuis le début de cette crise, l'hôtellerie de plein-air et la quasi-totalité des gestionnaires de campings et bases de loisirs ont dû faire face aux annulations, aux reports de séjours, à la mise en place des mesures de sécurité sanitaires, le tout ayant conduit à une saison 2020, et 2021 dans une moindre mesure, loin des résultats escomptés, mettant même les entreprises dans de très sérieuses difficultés.

La SAS Figeac Plein Air Vacances qui exploite le Domaine touristique du Surgié a subi de plein fouet cette crise (annulations de réservations ou de séjours, séjours écourtés, fermeture du snack pour la clientèle piscine, fonctionnement exclusivement centré sur juillet et août, etc...) et a accusé un déficit d'exploitation alarmant pour la saison 2020. Elle a affiché ainsi pour l'ensemble de ses activités, une perte de chiffre d'affaires de 50 % avec 90% de pertes pour la seule activité « séjours de groupe » (CA de 349 625 € en 2020 contre 704 087 € en 2019).

Par délibération du 1er mars 2021, le conseil municipal avait décidé d'apporter son soutien à la SAS Figeac Plein Air vacances afin qu'elle puisse assurer la poursuite de l'exploitation du Domaine touristique en adoptant les dispositions suivantes :

- Le versement d'une indemnité d'imprévision d'un montant de 120 343,25 € représentant le montant des redevances et loyers dus pour l'exercice 2020.
- La modification temporaire, pour l'année 2021, des stipulations de l'article 7 du contrat d'affermage relatif au calcul du montant de la redevance annuelle fixée à 110 000 € forfaitaires dans le contrat initial :
 - Montant de la redevance forfaitaire annuelle fixé à 42 000 € correspondant à un pourcentage de 12% appliqué au chiffre d'affaires réalisé en 2020.
 - Part variable calculée par l'application du même taux de 12% sur la part du chiffre d'affaires réalisé au-delà du seuil de 350 000 €.

Sur la base de ces nouvelles modalités de calcul, le montant de la redevance annuelle versée par le délégataire pour l'année 2021 a atteint à la somme de 73 240 € (12% d'un chiffre d'affaires de 610 333 €).

Nous nous sommes rapprochés du délégataire pour étudier la situation et convenir des modalités de calcul de cette redevance pour les deux dernières années de la délégation de service public afin de garantir la poursuite de l'activité du Domaine touristique du Surgié dans l'intérêt général.

A l'issue de ces échanges, il vous est proposé d'adopter, pour ces deux dernières années, les modalités de calcul suivantes :

- Une partie fixe d'un montant de 42 000 € correspondant à un pourcentage de 12% appliqué au chiffre d'affaires de 350 000 €.
- Une partie variable calculée par application des pourcentages suivants :
 - 10% sur la part du chiffre d'affaires réalisé au-delà du seuil de 350 000 € et jusqu'à 550 000 €.
 - 6 % sur la part du chiffre d'affaires réalisé au-delà du seuil de 550 000 € et jusqu'à 750 000 €.
 - 3% sur la part du chiffre d'affaires réalisé au-delà du seuil de 750 000 €.

soit la simulation suivante :

Chiffres d'affaires		Tranches	%	Redevance
de	à			
- €	350 000,00 €	350 000,00 €	12,00%	42 000,00 €
350 001,00 €	550 000,00 €	199 999,00 €	10,00%	19 999,90 €
550 001,00 €	750 000,00 €	199 999,00 €	6,00%	11 999,94 €
750 001,00 €	950 000,00 €	199 999,00 €	3,00%	5 999,97 €

Je vous propose d'en délibérer.

Je vous précise que, comme convenu, une étude de positionnement commercial du Domaine Touristique du Surgié va être confiée au Comité Départemental du Tourisme qui débutera ces travaux en juin prochain et dont les conclusions constitueront les prémices d'une redéfinition éventuelle du cahier des charges de la délégation de service public concernée dont le contrat en cours expire au 1^{er} novembre 2023.

Mme GONTIER : « Que l'on incite à faire évoluer le chiffre d'affaire et que l'on fasse en sorte de ne pas les étouffer, je suis complètement d'accord. Là, je trouve que l'on fait un beau cadeau au délégataire. En 2015, 2016 et 2018, lorsque le chiffre d'affaires du délégataire se portait à 800 000 €, il s'acquittait de 13 000 € environ de redevance. »

Monsieur le Maire : « 130 000 € et non 13 000 €. »

Mme GONTIER : « 130 000 €. Il manquait un zéro sur ma feuille. Avec la grille tarifaire que l'on propose là, s'il atteint le même niveau du chiffre d'affaires, il aura à s'acquitter de 72 000 €. Si nous avons limité notre dégressivité à 3 tranches (12, 10 puis 8% pour la dernière), l'objectif recherché était le même et on perdait un peu moins potentiellement. Il y a toujours une part d'arbitraire mais là on est particulièrement bienveillants. »

Monsieur le Maire : « J'entends votre remarque. Je suis d'accord sur le terme « bienveillants ». Cela ne me dérange pas mais je rappelle que nous n'avons pas à faire à une multinationale mais à une association ariégeoise qui a pioché dans les réserves de sa maison mère pour ne pas mettre la clef sous la porte sachant que la société locale n'était pas en capacité de payer ne serait-ce que les charges de personnels. La maison mère s'est « assise » sur un certain nombre de redevances qu'elle avait fournies pour éviter que l'on se retrouve dans la panade. J'entends toutes les réserves et c'est bien pour cela qu'il va falloir y réfléchir. Je suis tout à fait dans la transparence sur ce sujet sinon, nous allons continuer à « gamberger » chaque année. La seule bonne solution serait que l'on trouve un prestataire super qui fasse venir beaucoup de monde à Figeac et qui nous verse une superbe redevance. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Je vous rappelle que la dernière fois, ils étaient les seuls candidats. Il faut donc aussi se poser la question. Une partie de la réponse était la vétusté des locaux. Vous avez vu que depuis les travaux la fréquentation a augmenté. C'est la raison pour laquelle nous allons procéder aux travaux sur les sanitaires du camping en espérant qu'il pourra aussi remonter sinon, ce sera l'offre elle-même qui sera remise en cause. Sinon, nous ferons comme à Cajarc, nous revendrons à VVF pour en faire des résidences secondaires qui seront fermées une bonne partie de l'année et nous n'aurons plus à nous soucier de la problématique du remplissage. Si cela ne fonctionne pas, nous serons peut-être contraints à des solutions drastiques. »

Mme GONTIER : « le domaine a été fait il y a 40 ans. »

Monsieur le Maire : « M. BRU et moi avons vu les plans au Conseil Municipal à l'époque et pourtant, nous ne sommes pas là depuis 40 ans. »

Mme GONTIER : « Cela a été fait en 1985. Je voulais juste savoir si la commune avait des participations au niveau de Marc et Montméja. J'ai vu cela quelque part et je n'ai pas compris ce que c'était. »

Monsieur le Maire : « Non, pas du tout. »

M. LANDREIN : « Notre groupe s'abstiendra. Pas sur le principe de la négociation mais sur le simple fait qu'un contrat se respecte. Ils avaient signé un contrat. Aujourd'hui, je pense que la commune a fait largement ce qu'elle devait faire. Elle a fait des travaux en conséquence et je pense que lorsque l'on signe un contrat dans lequel est précisé que l'on reprend les choses en l'état mais que l'on aimerait bien que ce soit améliorer et que la commune fait le nécessaire avec une année qui ressemble à la normale, cela aurait été de bon ton de leur part de ne pas renégocier. Peut-être évoquer ces conditions pour la prochaine DSP. »

Monsieur le Maire : « La commune n'a pas entièrement respecté son contrat puisque les travaux devaient être faits dès l'entrée en vigueur du contrat et faute de financements, ils ont été différés. Nous avons une petite part de responsabilité car l'outil ne correspondait pas aux normes lorsque nous l'avons remis. Cela faisait partie des conditions. Ce n'est pas pour être bienveillants mais nous n'avons pas rempli complètement notre partie du contrat. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

VU l'article L 3135-1 alinéas 3°, 5° et 6° du Code de la commande publique,

ACCEPTE, dans les conditions exposées, le nouveau mode de calcul de la redevance due par le délégataire et, en conséquence, la nouvelle rédaction de l'article 7 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la base de loisirs de Figeac dénommée « Domaine touristique du Surgié » conclue le 30 octobre 2015 avec la SAS Figeac Plein Air Vacances tel qu'il suit :

- Une partie fixe d'un montant de 42 000 € correspondant à un pourcentage de 12% appliqué au chiffre d'affaires de 350 000 €.
- Une partie variable calculée par application des pourcentages suivants :
 - 10% sur la part du chiffre d'affaires réalisé au-delà du seuil de 350 000 € et jusqu'à 550 000 €.
 - 6 % sur la part du chiffre d'affaires réalisé au-delà du seuil de 550 000 € et jusqu'à 750 000 €.
 - 3% sur la part du chiffre d'affaires réalisé au-delà du seuil de 750 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation de service public tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à passer tout acte nécessaire à l'application et à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Philippe LANDREIN, Christine DELESTRE, Philippe BROUQUI, Arnaud LAFRAGETTE, Patricia GONTIER, Pascal JANOT)

AÉRODROME DE FIGEAC-LIVERNON - AVITAILLEMENT DES AÉRONEFS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

L'aérodrome de Figeac-Livernon, propriété de notre commune, est doté depuis peu d'une station mobile d'avitaillement destiné aux aéronefs, station équipée d'une cuve mono-compartment de 5m3.

Cette station a remplacé un ancien équipement composé de 2 cuves enterrées de 7500 l chacune et de deux pompes de distribution, station qui ne répondait plus aux normes de sécurité en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'exploitation de cette ancienne station était assurée, depuis 2001, par l'association aéroclub de Figeac-Livernon dans le cadre d'une convention de mise à disposition conclue le 18 juillet 2001.

Cette convention doit être modifiée compte tenu du remplacement de la station d'avitaillement mais il s'avère que son cadre juridique n'est plus adapté. En effet, l'aérodrome de Figeac-Livernon est ouvert à la circulation aérienne publique et l'exploitation de sa station d'avitaillement à le caractère de service public. L'exploitant étant rémunéré par une commission assise sur le prix de vente du carburant, le contrat qui le lie à la collectivité reçoit la qualification de contrat de concession, plus communément contrat de délégation de service public, selon la définition donnée par l'article L1411-1 du code général des collectivités territoriales. La passation de ce type de contrat nécessite au préalable, le lancement d'une procédure de mise en concurrence définie aux articles L.3120-1 et suivants du Code de la commande publique.

Avant le lancement de cette procédure, le conseil municipal, conformément à l'article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales, doit se prononcer sur le principe même de la délégation de service public.

Les prestations à assurer dans ce cadre relèvent de toutes les opérations nécessaires à l'avitaillement, la distribution et la maintenance de la station d'avitaillement, à savoir :

1° commande de carburant

Un suivi de la distribution est prévu par un cahier d'essence à remplir à chaque livraison (date, immatriculation, propriétaire, index début, index fin, quantité livrée, quantité restante dans la cuve, nom de la personne qui avitaille et mode de paiement) ; en fonction de la quantité restante dans la cuve, une

commande est déclenchée auprès du fournisseur (Actuellement Total Energies). La livraison intervient sous 10 à 15 jours.

2° livraison du carburant

Une date est fixée en accord avec l'aéroclub et le fournisseur. La présence d'un personnel formé spécifiquement pour l'opération est requise. Les phases de la livraison sont les suivantes :

- Accueil et positionnement du camion
- Contrôle de la documentation du chargement (quantité adéquate, présence des analyses du produit au chargement, signatures des responsables)
- Déplombage de la vanne, prélèvement d'un échantillon pour analyse (densité, température et conformité avec le chargement)
- Dépotage
- Contrôle physique du niveau de la cuve
- Signature de la documentation

3° contrôle qualité du produit (recommandé au quotidien et au minimum hebdomadaire)

- Prélèvement d'un échantillon dans la cuve par un personnel formé
- Vérification de la conformité de l'indice (résultant d'une combinaison de la densité et de la température du produit) par rapport à l'indice relevé de la livraison ; cette opération permet de s'assurer de la stabilité du produit.
- Vérification de la présence éventuelle d'eau et/ou d'impuretés dans la cuve (contrôle visuel)
- Remplissage d'un classeur relatant ces opérations, signature de la personne ayant réalisé les contrôles.

4° avitaillement des aéronefs

Qu'il s'agisse des avions basés ou des aéronefs de passage, la présence d'un personnel formé est requise pour ouvrir la station et veiller au bon déroulement de l'avitaillement (raccordement à la terre, remplissage du cahier et encaissement) ; l'avitaillement lui-même est effectué par le pilote de l'aéronef.

5° dépannages et maintenance

La présence d'un personnel formé est requise en cas de panne éventuelle et lors des opérations de maintenance par le fournisseur et les bureaux de contrôles techniques (Castres Équipement, SOCOTEC et DESAUTEL) soit environ 10 rendez-vous par an.

Les volumes traités sur les trois dernières années sont les suivants :

	2019		2020		2021	
	Litres	%	Litres	%	Litres	%
Consommation totale	14010		13034		15410	
Livraisons pétrolier	15 000		14000		13000	
Ventes carburant avions basés	9551	68,17%	10292	78,96%	14113	91,58%
Ventes carburant avions de passage.	4459	31,83%	2742	21,04%	1297	8,42%

En 2021, les 13 000 litres de carburant livrés ont été acquis au prix de 26 117 € (soit un prix moyen de 2.01€/l). La marge prélevée par l'association pour l'exploitation de l'avitaillement est de 0.15 centimes par litre soit un gain pour 2021 de 2311.50 €.

Je vous propose de poursuivre, dans un cadre juridique rénové, la délégation de l'exploitation de la station d'avitaillement de l'aérodrome par la conclusion d'un contrat d'affermage d'une durée de 4 années.

Monsieur le Maire : « Vous comprendrez que nous sommes ici dans le réglementaire et que personne d'autre que ceux qui se trouvent sur place ne viendront servir le carburant. Il faut que l'on organise une ouverture à la concurrence. C'est la loi. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-19, L.1413-1 et L.2121.29,

Considérant les missions qui doivent être accomplies pour mener à bien l'exploitation de la station d'avitaillement des aéronefs de l'aérodrome de Figeac-Livernon telles que décrites ci-dessus,

PROPOSE d'adopter le principe de la délégation de service public de type affermage pour la gestion de ce service public,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au lancement de la procédure et notamment à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence,

Accepte les caractéristiques qualitatives et quantitatives de la délégation de service public telles que décrites dans le rapport préalable présenté ci-dessus.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS (ANVITA) - ADHÉSION DE LA COMMUNE

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) a vocation à rassembler une pluralité d'acteurs des territoires, à l'exception de ceux prônés par le racisme et la haine de l'autre. Elle promeut l'hospitalité, source de politiques inclusives d'accès à l'emploi, la formation, le logement, l'éducation, la santé, la culture, la cohésion sociale, l'émancipation individuelle.

Les objectifs de l'ANVITA sont :

- ✓ rassembler élus des majorités et des oppositions ainsi que les services confrontés aux problématiques d'accueil des migrants sur nos territoires.
- ✓ mutualiser les pratiques et les savoirs en matière d'accueil et d'intégration, déclinés sur chaque politique publique locale.
- ✓ accompagner les élus souhaitant accueillir sur leur territoire, par la mise à disposition de bonnes pratiques et par la mise en relation d'élus accueillants avec des élus souhaitant accueillir.
- ✓ mobiliser les élus autour des enjeux liés aux politiques migratoires actuelles.
- ✓ mettre en place une coordination nationale permettant d'associer aux élus, les migrants, les acteurs associatifs, les collectifs citoyens, les juristes et les chercheurs impliqués sur la question de l'accueil.
- ✓ mettre en place un cadre de dialogue avec l'État pour construire une stratégie nationale d'accueil.
- ✓ contrer les atteintes à l'éthique et aux droits fondamentaux et soutenir, accompagner, impulser, organiser des actions de soutien aux migrants avec les acteurs dans leur grande diversité (sur les terrains divers : juridique, médiatique, politique, etc...).

Le montant annuel de l'adhésion à cette association se monterait à la somme de 300 €.

Je vous propose d'adhérer à cette association dont la charte et les statuts vous ont été communiqués et de désigner Madame Christiane SERCOMANENS en tant qu'élue référente auprès de cette association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la charte et les statuts de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) tels qu'annexés à la présente délibération,

DÉCIDE d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA),

DÉSIGNE Madame Christiane SERCOMANENS en tant qu'élue référente de l'ANVITA,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BILAN D'ACTIVITÉ 2021

Établissement public administratif présidé par le Maire, le Centre Communal d'Action Sociale exerce dans notre commune des attributions à vocation sociale.

Son budget est pour partie financé par une subvention communale d'un montant de 171 500 € pour l'année 2022.

Je me propose, en tant que Vice-présidente déléguée du C.C.A.S. de Figeac, de vous présenter le bilan d'activités et le bilan financier pour l'année 2021.

Monsieur le Maire : « Mme SERCOMANENS, merci pour cet exposé et aussi pour le travail exemplaire de nos agents. »

M. LANDREIN : « Je vais faire une remarque mais je ne voudrais pas qu'elle soit mal comprise et mal perçue. Je voudrais tout d'abord remercier le personnel. Je suis aussi obligé de dire que vous-même êtes la plus concernée et je ne le dis pas par flagornerie. Votre investissement me « scotche ». Par contre, il manque quelque chose dans ce document. Il est indiqué dans la délibération que nous allons avoir un rapport d'activité et financier. Or, il manque le rapport financier ne serait-ce que pour bien comprendre les sources de financements du CCAS et du CIAS. Pour bien comprendre comment cela fonctionne, j'aimerais que l'on passe un peu de temps quitte à ce que l'on fasse cela tous les deux, cela ne me pose aucun problème, pour que l'on m'explique bien la différence entre le CCAS et le CIAS. Le rôle de chacun, comment ils sont financés, comment y sont répartis les agents. Ce sont des choses que tout le monde a l'air de maîtriser. On voit tout ce qui est fait au travers de ce rapport d'activité mais il y a une nécessité à comprendre ce sur quoi l'argent est le plus utilisé. »

Mme SERCOMANENS : « Mme DELESTRE fait partie du Conseil d'Administration donc elle a tous les documents budgétaires puisqu'elle a participé à l'orientation budgétaire et au vote du budget. Ceci dit, c'est avec plaisir que nous pouvons se rencontrer pour que je vous explique tout cela. Pour le CIAS, c'est un peu plus compliqué parce que nous allons vraiment chercher les partenaires financiers. Concernant le CCAS, cela ira très vite car la subvention que l'on perçoit est communale. Les autres organismes comme la DSPP nous financent sur l'accueil de nuit à hauteur de 40% ce qui ne représente que 18% du budget global de l'accueil nuit lorsque l'on ôte les salaires, les charges et l'alimentation des usagers. Pour un CCAS, nous sommes sur le code de la famille et l'on couvre tout ce qui est en rapport avec l'urgence que ce soit la mise à l'abri ou les urgences budgétaires et l'on couvre la commune de Figeac. Les CIAS ne sont pas obligatoires. Il y a 25 ans la communauté de communes avait décidé de créer un CIAS. Dans ses compétences, vous trouverez la petite enfance, le portage de repas à domicile, le restaurant du 3^{ème} âge, etc.... »

Monsieur le Maire : « Encore une étape ratée du législateur puisqu'au départ, l'idée était de supprimer les CCAS en créant les CIAS. Ce qui pouvait être logique, sauf qu'une majorité de maires ont voulu garder leur CCAS parce que souvent, les CCAS gèrent les maisons de retraite communales. Du coup, ils n'ont pas voulu mettre dans le pot commun l'ensemble des maisons de retraite. »

Mme SERCOMANENS : « Le CCAS de la Ville de Figeac a un EHPAD et une résidence autonomie mais avec un budget annexe. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents et entendu l'exposé de Madame Christiane SERCOMANENS, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Figeac,

PREND ACTE des bilans d'activités et financier du C.C.A.S. de Figeac pour l'année 2021.

CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION NICOLE PAULO - BILAN D'ACTIVITÉ 2021

Madame Christiane SERCOMANENS, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, présente le rapport d'activités 2021 du Centre Social et de Prévention Nicole PAULO.

Il vous est demandé d'en prendre acte.

Mme SERCOMANENS : « Le Centre Social et de Prévention fait partie du budget de la commune et n'est pas un établissement public autonome comme l'est le CCAS. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents et entendu l'exposé de Madame Christiane SERCOMANENS, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales,

PREND ACTE du rapport d'activités du Centre Social et de Prévention Nicole PAULO pour l'année 2021.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION JEANNE D'ARC - CONVENTION DE FINANCEMENT

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, loi dite « Blanquer », et son décret d'application du 30 décembre 2019 ont rendu la scolarité obligatoire à compter de 3 ans et, par conséquent, ont étendu aux classes préélémentaires l'application des dispositions de l'article L442-5 du Code de

l'Éducation, imposant ainsi aux communes la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Notre commune avait intégré, dès la signature du contrat d'association conclu entre l'État et l'établissement privé Jeanne d'Arc le 14 décembre 1981, la prise en compte des élèves figeacois scolarisés en préélémentaire alors même qu'elle n'y était nullement tenue.

La convention qui nous liait depuis 2004 et jusqu'en 2021 à l'établissement programmait un doublement de la participation communale unique par élève progressive sur 3 années pour atteindre le montant de 602 € en 2007.

À compter de cette troisième année, conformément aux stipulations de cette convention, ce coût de référence a évolué chaque année pour moitié en fonction de la variation annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac et, pour l'autre moitié, en fonction de l'évolution annuelle du point d'indice servant au calcul des traitements des agents de la fonction publique territoriale. Le montant de ce coût de référence, selon ces modalités, s'est établi à 660,84 € en 2020 soit un forfait communal d'un montant de 113 003,64 € pour 171 enfants de plus de 3 ans domiciliés sur la commune (48 en maternelle, 123 en primaire).

Par courrier en date du 4 septembre 2020, invoquant les dispositions de la loi « Blanquer », le Président de l'U.D.O.G.E.C. Aveyron-Lot et le Directeur diocésain avaient sollicité la révision de ce forfait communal.

En effet, depuis la loi du 31 décembre 1959 dite loi « Debré », le financement des écoles élémentaires privées sous contrat puis depuis la loi « Blanquer » du 26 juillet 2019 des écoles préélémentaires privées sous contrat, constitue une dépense obligatoire pour les communes.

Les services communaux ont, en conséquence, procédé au calcul du coût moyen d'un élève externe scolarisé dans nos écoles communales en distinguant écoles préélémentaires et élémentaires conformément aux précisions apportées par la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012.

Les montants obtenus ont été respectivement de 1 205,18 € pour un élève de classe maternelle, 478,49 € pour un élève de classe primaire avec pour référence le compte administratif 2020.

En appliquant ces montants aux effectifs des enfants de 3 ans, scolarisés au sein de l'école Jeanne d'Arc et domiciliés sur notre commune, 59 en maternelle et 137 en primaire, le montant du forfait communal pour l'année 2021 s'est donc élevé à la somme de 136 658,75 € soit une augmentation de plus de 17% du forfait communal (+ 23 655 €).

Pour l'année 2022, les montants obtenus des coûts moyens par élèves externes scolarisés dans nos écoles communales, sur la base du compte administratif 2021, sont les suivants :

- Elèves en préélémentaire : 1541.13 € (+ 21.80%)
- Elèves en élémentaire : 570.17 € (+ 16.08%)

L'année 2020 avait été marquée par de longues périodes de fermeture de nos établissements scolaires liées à la crise sanitaire, néanmoins l'augmentation significative de ces coûts moyens s'explique principalement par la baisse de nos effectifs scolarisés (- 36 en préélémentaire et - 6 en élémentaire) et par l'accroissement des effectifs en classes maternelles de l'établissement privé (+ 8).

En appliquant ces montants aux effectifs des enfants de 3 ans, scolarisés au sein de l'école Jeanne d'Arc et domiciliés sur notre commune, 67 en maternelle et 132 en primaire, le montant du forfait communal pour l'année 2022 s'élève à la somme de 178 518.15 € soit une augmentation de plus de 23% du forfait communal (+ 41 859.40 €).

Je vous invite à délibérer sur l'approbation de la nouvelle convention de financement à conclure avec l'établissement privé sous contrat Jeanne d'Arc laquelle prévoit en outre, pour l'année 2023, le versement à l'établissement privé Jeanne d'Arc, au mois de janvier, d'un acompte d'un montant de 50% du forfait communal versé en 2022.

Monsieur le Maire : « Je rappelle que nous n'avons pas de marge de manœuvre là-dessus sauf à réduire nous-même nos frais de fonctionnement ou à supprimer des postes d'ATSEM. »

Mme GONTIER : « Oui, nous sommes d'accord là-dessus. Lorsque nous avons commencé à en parler lors de la préparation, il est vrai que j'avais trouvé cela un peu inquiétant que cela puisse s'expliquer par les choix que je continue de défendre et que l'on avait fait par le passé : ne plus accueillir sur la commune les enfants des communes environnantes dans lesquelles il y a des écoles. Je remercie les données que nous avons reçues. Très clairement, le problème ne se situe pas à ce niveau. J'avais récupéré les données du CDEN concernant la baisse de la démographie dans les écoles. Nous sommes effectivement exactement sur cette ligne sauf qu'il y a une augmentation des enfants de Figeac qui sont scolarisés à Jeanne d'Arc par rapport à ceux qui viennent dans nos écoles publiques. Je pense qu'il y a une réflexion à mener là-dessus en parallèle avec l'augmentation de la déscolarisation des enfants. Il y a quelque chose à faire pour mieux répondre aux familles. J'ai évoqué le fait de mettre à disposition du matériel pour des pédagogies alternatives. Il y a des choses sûrement plus fondamentales à réfléchir mais il y a une réflexion à mener. »

Mme LAPORTERIE : « En matière d'effectifs, il y a vraiment plusieurs niveaux d'explication par rapport à la baisse. Il y a à la fois une baisse de la démographie locale et d'autre part, la baisse de la démographie des enfants extérieurs qui correspondaient à 25% des effectifs mais qui ne rentrent pas là en compte dans le calcul. En ce qui concerne les élèves figeacois, il y a effectivement l'instruction à domicile. La part des élèves hors contrat dont on parlait et celle des élèves en contrat en particulier avec la fuite des enfants de deux ans qui vont préférentiellement à l'école Jeanne d'Arc. Nous avons donc cette addition de paramètres qui font que l'on arrive à une baisse d'effectifs. Le phénomène est vraiment pluriel. Effectivement, il faut travailler dessus. On envisage de voir comment on peut mieux communiquer autour de la qualité de ce que l'on propose dans nos écoles et en particulier l'investissement et le fonctionnement. »

Monsieur le Maire : « Beau travail de commission en perspective. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires privées Jeanne d'Arc pour l'année 2022 tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

AÉRODROME DE FIGEAC-LIVERNON - CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS

L'aérodrome de Figeac-Livernon, propriété de notre commune, est ouvert à la circulation aérienne publique. Les bâtiments et installations ayant un accès direct sur la piste d'atterrissage sont édifiés sur des terrains appartenant au domaine public de la commune et sont donc, à ce titre, inaliénables et imprescriptibles. Ils peuvent toutefois faire l'objet d'autorisations d'occupation temporaire.

Par convention conclue le 26 juin 2008 avec l'association Comité de gestion de l'aérodrome de Figeac-Livernon, notre commune a notamment autorisé celle-ci à délivrer des autorisations d'occupation à titre précaire et révocable aux bénéficiaires des usagers de l'aérodrome pour la réalisation de bâtiments, ouvrages et installations pour des besoins liés à l'activité aéronautique sous réserve de l'accord préalable de la commune.

Notre accord est ainsi sollicité pour répondre aux demandes suivantes :

- ✓ Convention d'occupation d'un terrain de 225 m² sur lequel est édifié un hangar à usage aéronautique d'une même superficie au bénéfice de Mme Patricia POUPA. Ce terrain avait été précédemment mis à disposition de M. Didier CORTOT par convention d'occupation d'une durée de 15 années prenant effet au 1^{er} novembre 2009 pour une redevance annuelle de 2.43€ le m² révisable, convention ayant fait l'objet d'un transfert le 10 novembre 2020 au profit de M. Hubert VAN DOORME.
- ✓ Convention d'occupation d'un terrain de 305 m² sur lequel est édifié un hangar à usage aéronautique d'une même superficie au bénéfice de M. Michel FERREY et Philippe ROMANO. Ce terrain avait été précédemment mis à disposition de Monsieur Patrick PINQUIE par convention d'occupation d'une durée de 15 années prenant effet au 1^{er} janvier 2004 pour une redevance annuelle de 1.87 € le m² révisable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU la convention de gestion conclue le 26 juin 2008 entre la commune et l'association Comité de gestion de l'aérodrome de Figeac-Livernon autorisant cette dernière à délivrer les autorisations d'occupation à titre précaire et révocable au bénéfice des usagers de l'aérodrome pour la réalisation ou l'occupation de bâtiments liés à l'activité aéronautique sous réserve de l'accord de la commune,

Vu l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que les autorisations d'occupation du domaine public concernées par la présente délibération n'ont pas pour objet une exploitation à caractère économique,

Considérant les projets de rachat par Mme Patricia POUPA et à M. Michel FERREY/Philippe ROMANO de bâtiments à usage aéronautique déjà édifiés dont les terrains d'emprise ont fait l'objet de convention de mise à disposition à titre précaire conclues à effet au 1^{er} novembre 2009 et 1^{er} janvier 2004 respectivement.

Donne son accord pour la conclusion de nouvelles conventions d'occupation avec les nouveaux propriétaires des bâtiments concernés à savoir :

- **Convention d'occupation d'un terrain de 225 m² sur lequel est édifié un hangar à usage aéronautique d'une même superficie au bénéfice de Mme Patricia POUPA**
- **Convention d'occupation d'un terrain de 305 m² sur lequel est édifié un hangar à usage aéronautique d'une même superficie au bénéfice de M. Michel FERREY et Philippe ROMANO.**

Aux conditions principales suivantes :

- **Conventions à titre précaire et révocable.**
- **Durée de 15 années renouvelable par tacite reconduction.**
- **Redevance annuelle d'un montant de 2.95 € /m² révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.**

AUTORISE Monsieur le Président de l'association Comité de gestion de l'aérodrome de Figeac-Livernon à signer lesdites conventions.

Michel LAVAYSSIÈRE et Hélène GAZAL ne participent pas au vote.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

PANAFÉ - ACQUISITION DE NOUVEAUX TERRAINS

Notre commune dispose de l'opportunité d'étendre sa réserve foncière sur le secteur de Panafé en se portant acquéreur, de gré à gré, de parcelles appartenant aux conjoints Delfraissy, Coudurié et Latapie.

Les parcelles concernées, cadastrées section G n° 144, 145 et 146, d'une superficie totale de 23 390 m², sont en vente au prix de 178 100 € (7.61 € le m²). Il s'agit de terrains en nature de prairie actuellement classés en zone 1 AU à notre PLU (zone d'urbanisation future destinée à l'habitat et aux équipements publics).

Le prix proposé est conforme à l'avis du Domaine sur leur valeur vénale (7.89 € le m²).

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2241-1,

VU l'avis rendu par le Service du Domaine,

APPROUVE l'acquisition des parcelles suivantes sises à Panafé Ouest appartenant à Gisèle DELFRAISSY, Michel DELFRAISSY, Marie COURDURIE, Franck LATAPIE et Simone DELFRAISSY au prix de 178 100 € net vendeur,

- ✓ Parcelle section G n°144 non bâtie en nature de pâturage d'une superficie de 2 140 m²
- ✓ Parcelle section G n°145 non bâtie en nature de pâturage d'une superficie de 11 300 m²
- ✓ Parcelle section G n°146 non bâtie en nature de pâturage d'une superficie de 9 950 m²

DIT que les frais d'acquisition seront pris en charge par la commune,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Afin de faire face aux besoins des différents services municipaux, pendant les principaux événements culturels, la période touristique 2022 et pour répondre à des besoins plus spécifiques, vacances de printemps, de la Toussaint et de Noël ainsi qu'en automne pour le service nettoyage, je vous propose le recrutement d'agents non saisonniers.

M. LANDES : « Je précise que nous favorisons d'un point de vue social les recrutements saisonniers. J'en profite pour vous dire que la commission de recrutement se tiendra le 17 mai. Cela fait deux ans où je suis assez déçu parce que l'on manque de candidats. Je trouve que c'est dommage. Est-ce une méconnaissance ? Il est pourtant important pour les jeunes de se faire un peu d'argent pour les études. Il serait bien de faire passer le message. La condition pour accéder à ces emplois est qu'il faut être majeur. »

Mme GONTIER : « Il y avait une date butoir pour déposer les candidatures qui est passée. »

M. LANDES : « Oui, mais nous n'en tenons pas compte car souvent, ils ne pensent pas à déposer leur candidature dans les temps. D'autre part, dans les demandes que nous recevons, il y a des désistements. Il vaut mieux donc qu'il y ait plus de monde qui candidate. »

Mme GONTIER : « Très bien, mais vous comprenez que c'était délicat de leur demander de candidater si la date butoir est passée. Quel est l'horaire de la commission de recrutement ? »

M. LANDES : « 14h30 le 17mai. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, et vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

APPROUVE la création, des emplois temporaires d'agents non-titulaires pour accroissement saisonnier d'activité tel qu'il suit :

SERVICES TECHNIQUES

1°) Service Propreté urbaine :

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin renfort désherbage
- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août,
- 1 agent à temps complet pour le mois de septembre.
- 2 agents à temps complet pour le mois d'octobre, (ramassage feuilles)
- 2 agents à temps complet pour le mois de novembre, (ramassage feuilles)
- 2 agents à temps complet pour le mois de décembre. (ramassage feuilles)

2°) Service Manifestations :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 3 agents à temps complet pour le mois d'août,

3°) Service Bâtiments :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août.

4°) Service Espaces Verts :

- 1 agent à temps complet pour le mois de juin,
- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août.

5°) Service Assainissement :

- 1 agent à temps complet pour le mois de Juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'Août.

6°) Service Réseaux :

- 1 agent à temps complet pour le mois d'octobre, novembre et décembre (pour la relève des compteurs d'eau).

SERVICES CULTURELS**7°) Service du Patrimoine :****Accueil du public à l'espace patrimoine :**

- L'équivalent d'1 agent à 8h/hebdomadaire sur les mois d'avril, mai, juin, et à partir du 19 septembre au 6 novembre, mais aussi pour remplacer l'agent titulaire lors de ses absences pour congés.
- L'équivalent de 2 agents à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 18 septembre

8°) Service des Musées :

Afin de renforcer les services pour la surveillance et le gardiennage du Musée Champollion-Les Écritures du Monde, pour la surveillance de l'exposition Déchiffrements, qui aura lieu du 9 juillet au 9 octobre et pour assurer l'ouverture du Musée d'Histoire de Figeac :

- 1 agent équivalent à 0.5 ETC pour le mois d'avril
- 2 agents équivalent à 0.5 ETC pour le mois de mai,
- 1 agent équivalent à 0.4 ETC pour le mois de juin,
- 7 agents équivalent à 6.5 ETC pour le mois de juillet,
- 8 agents équivalent à 7.5 ETC pour le mois d'août,
- 3 agents équivalent d'1,5 agent à temps complet pour le mois de septembre,
- 1 agent à un mi-temps le mois d'octobre,
- 1 agent équivalent à 0.13 ETC pour le mois de novembre,
- 1 agent équivalent à 0.25 pour le mois de décembre.

DIVERS**9°) Service Police Municipale :**

- 2 agents à temps complet pour la période du 13 juin au 17 septembre 2022.

Au total, cette proposition porte sur la création de 65,3 agents équivalents temps plein pour un coût estimé à 163 600€ contre 73,5 (prévu) en 2021 pour un coût réalisé de 165 800€ réel pour 67,8 équivalents ETC.

Je vous rappelle que le recrutement d'agents non titulaires lié à l'accroissement saisonnier d'activité (article L 332-23 2° du code Général de la Fonction Publique) est effectué après avis d'un groupe de travail qui procède à l'examen des candidatures sur la base de critères prédéfinis (études, situation sociale de la famille...).

Les agents contractuels concernés seront recrutés sur la base des grades d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'adjoint du patrimoine, échelle C1 indice brut 367.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

PROJET EURÉKA - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Par délibération en date du 31 mai 2021, il a été créé un poste de contractuel chargé de mission pour le contrat de projet « EUREKA ! CHAMPOLLION 2022 » d'une durée de 16 mois.

Or, en mars dernier, nous avons dû mettre fin au contrat de l'agent recruté à cette fin. La mission toutefois n'étant pas achevée, il convient de procéder à un nouveau recrutement.

Je vous propose la création d'un poste d'agent contractuel pour besoin occasionnel afin de nous permettre de mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire : « Effectivement, une mauvaise pioche peut arriver. Nous avons dû changer d'agent. C'est pour cette raison que nous vous en proposons un autre. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, et vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel chargé de mission pour le service des Musées sur la base d'un emploi de catégorie B à temps complet pour une durée de 7 mois maximum soit jusqu'au 31 octobre 2022 rémunéré au maximum par référence à l'indice majoré 416.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

Monsieur le Maire : « Je voudrais tous vous remercier pour la tenue des bureaux de vote le week-end dernier. Cela s'est bien déroulé. Je remercie également les personnels. »

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Décisions du mois de mars 2022

- Fixation du prix de l'article suivant à la Boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde :
- Livre « Histoire de déchiffrements » éditions Errance : 29 €.
- Gratuité de l'entrée du Musée Champollion-Les Écritures du Monde pour les étudiants le 23 mars 2022 à l'occasion de l'animation proposée par les étudiants de l'IUT de Figeac.
- Sollicitation de l'aide de l'État au taux maximum au titre de la FNADT 2022 pour le financement des travaux de réhabilitation et de modernisation des blocs sanitaires du Camping du Domaine Touristique du Surgié à hauteur de 30 % soit 88 000 €.

- Conclusion d'un marché relatif à l'acquisition, le paramétrage et l'installation de serveurs informatiques avec la société 3A Engineering – 12850 ONET LE CHÂTEAU pour un montant de 42 532 € H.T.
- Conclusion d'un marché relatif au Plan numérique écoles avec la société 3A Engineering – 12850 ONET LE CHÂTEAU pour un montant de 35 836,60 € H.T.

Décisions du mois d'avril 2022

- Tarif préférentiel accordé à l'Office Intercommunal du Tourisme pour les visites guidées de groupes à 7€ au lieu de 8€ par personne.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance,

Philippe LANDREIN